

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

230^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

9 décembre 2024 | 10 h – 16 h HE

Réunion virtuelle | Les informations de connexion à Zoom se trouvent dans l'invitation de calendrier Outlook

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil de risques](#) | [Plan stratégique](#)

1. Ouverture de la réunion (10 min)
<p>1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour – M. Wrinch (pages 1 à 4) <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i></p>
<p>1.2 Déclaration de conflit d'intérêts (pages 5 à 7)</p>
<p>1.3 Examen de la réunion précédente du conseil – M. Wrinch (pages 8 à 9)</p> <p>a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil</p>
2. Rapports de la direction (60 min)
<p>2.1 Rapport du président – M. Wrinch (diapositives)</p>
<p>2.2 Rapport du chef de la direction – P. Rizcallah (diapositives)</p>
<p>2.3 Rapport sur le Plan stratégique 2022-2024 – P. Rizcallah (pages 10 à 26) Rapport intermédiaire de rendement stratégique - TR3</p>
3. Ordre du jour de consentement (1 min)
<p>Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré. <i>QUE les points 3.1 à 3.3 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.</i></p>
<p>3.1 Approbation des procès-verbaux (pages 27 à 33) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 10 octobre 2024 soit approuvé.</i></p>
<p>3.2 Dirigeants du BCAPG (pages 34 à 35) <i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCAPG pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026, comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Julius Pataky à titre de vice-président • Ray Gosine à titre de président • Jeff Pieper à titre de président sortant
<p>3.3 Dirigeants du BCCAG (pages 36 à 37) <i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCCAG pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027, comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Amy Hsiao à titre de vice-présidente • Sam Inchasi à titre de président • Frank Collins à titre de président sortant
4. Affaires du conseil (120 min)
<p>4.1 Avenir de l'agrément en génie – P. Rizcallah (pages 38 à 49)</p>
<p>4.2 Compte rendu du Comité FAGR - M. Rose (diapositives)</p>
<p>4.3 Budget 2025 et cotisation par personne pour 2027 – M. Rose (diapositives et pages 50 à 78)</p> <p>1. <i>QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité FAGR, le budget 2025 comprenant un budget opérationnel de 11,5 millions \$ et un budget de projet de 1,1 millions \$.</i></p> <p>2. <i>QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2027 soit fixée à 11 \$ par inscrit, sur recommandation du Comité FAGR.</i></p>
<p>4.4 Rapport du Comité sur la gouvernance - S. Larivière-Mantha (diapositives)</p>

<p>4.5 Révision de politiques du conseil – S. Larivière-Mantha (pages 79 à 91) <i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance approuve les politiques révisées suivantes :</i></p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>i. 1.3, Objets d'Ingénieurs Canada</p> <p>ii. 2, Définitions</p> <p>iii. 4.7, Surveillance du chef de la direction</p> </td> <td style="vertical-align: top; padding-left: 20px;"> <p>iv. 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail</p> </td> </tr> </table>	<p>i. 1.3, Objets d'Ingénieurs Canada</p> <p>ii. 2, Définitions</p> <p>iii. 4.7, Surveillance du chef de la direction</p>	<p>iv. 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail</p>
<p>i. 1.3, Objets d'Ingénieurs Canada</p> <p>ii. 2, Définitions</p> <p>iii. 4.7, Surveillance du chef de la direction</p>	<p>iv. 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail</p>	
<p>4.6 Rapport du Comité RH – N. Hill (diapositives)</p>		
<p>4.7 Nominations au Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance – N. Hill <i>QUE le conseil nomme les personnes énumérées ci-dessous au Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance, sur recommandation du Comité RH. (distribuée séparément)</i></p>		
<p>4.8 Évaluation du président – N. Hill (pages 92 à 97) <i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le contenu du sondage d'évaluation des président.e.s, sur recommandation du Comité RH.</i></p>		
<p>4.9 Rapport du BCAPG – J. Pieper (diapositives)</p>		
<p>4.10 Le plan de travail du BCAPG - J. Pieper (pages 98 à 102) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2025 du BCAPG.</i></p>		
<p>4.11 Rapport du BCCAG – F. Collins (diapositives)</p>		
<p>4.12 Le plan de travail du BCCAG – F. Collins (pages 103 à 106) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2025 du BCCAG</i></p>		
<p>4.13 Champion 30 en 30 du conseil – T. Joseph (diapositives)</p>		
<p>5. Prochaines réunions (5 min)</p>		
<p>Réunions du conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> • 28 février 2025 (Ottawa, ON) • 23 mai 2025 (Vancouver, C.-B.) • 2 avril 2025 (réunion virtuelle) • 16 juin 2025 (à confirmer) 		
<p>Réunions des comités et des groupes de travail 2024-2025 :</p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Comité RH : 12 décembre 2024 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 13 décembre 2024 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 20 février 2025 (réunion virtuelle) • Comité RH : 28 février 2025 (Ottawa) • Comité FAGR : 6 mars 2025 (réunion virtuelle) </td> <td style="vertical-align: top; padding-left: 20px;"> <ul style="list-style-type: none"> • Comité sur la gouvernance : 13 mars 2025 (virtuelle) • Comité RH : 2 avril 2025 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 9 mai 2025 (réunion virtuelle) • Tous les comités et groupes de travail de 2024-2025 : 16 juin 2025 (à confirmer) </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Comité RH : 12 décembre 2024 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 13 décembre 2024 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 20 février 2025 (réunion virtuelle) • Comité RH : 28 février 2025 (Ottawa) • Comité FAGR : 6 mars 2025 (réunion virtuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité sur la gouvernance : 13 mars 2025 (virtuelle) • Comité RH : 2 avril 2025 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 9 mai 2025 (réunion virtuelle) • Tous les comités et groupes de travail de 2024-2025 : 16 juin 2025 (à confirmer)
<ul style="list-style-type: none"> • Comité RH : 12 décembre 2024 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 13 décembre 2024 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 20 février 2025 (réunion virtuelle) • Comité RH : 28 février 2025 (Ottawa) • Comité FAGR : 6 mars 2025 (réunion virtuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité sur la gouvernance : 13 mars 2025 (virtuelle) • Comité RH : 2 avril 2025 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 9 mai 2025 (réunion virtuelle) • Tous les comités et groupes de travail de 2024-2025 : 16 juin 2025 (à confirmer) 	
<p>6. Séances à huis clos (60 min)</p>		
<p>6.1 Administrateurs et administratrices du conseil et subordonnés directs <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG et le secrétaire général.</i></p>		
<p>6.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i></p>		
<p>6.3 Administrateurs et administratrices seulement <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la réunion 		
<p>7. Clôture (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)</p>		

Document d'appui au conseil d'administration

Normes régissant les réunions

Participation virtuelle :

- Les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés de « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter Boardsupport@engineerscanada.ca à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible. Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. S'ils ne peuvent prendre la parole pendant la motion pour quelque raison que ce soit et qu'ils estiment que leur opinion n'a pas été entendue, les administrateurs devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.
2. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
3. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
4. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de répéter le même point de vue.

5. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.
6. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Le président s'efforcera de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.

Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. ou à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL



- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?
- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL



éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

⁵ *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

⁶ Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	État
1.	24 mai 2024	Le Comité consultatif des affaires publiques d'Ingénieurs Canada sera invité à envisager la rédaction d'une déclaration sur les politiques et les plans de soutien visant les étudiants étrangers, comme le demande la FCEG.	Personnel	Aucune échéance n'a été établie	En cours - Des discussions se poursuivront à ce sujet avec la FCEG et d'autres parties intéressées pour déterminer si un ÉPN serait de mise.

Dernière mise à jour : 25 novembre 2024		Andrew Lookwood	Arijan Arenja	Anjum Mullick	Jean-Luc Martel	Jitendra Patilwal	Lisa Doig	Sophie Lavoie- Mantua	Christian Bellini	Tim Kirkby	Meralika Mekomba	Christopher Dixon	Crysa Cumming	Ann English	Nancy Hill	Sudhir Jha	Tim Joseph	Elliott Coles	Mario Rose	Darlene Spracklin-Reid	Marisa Sterling	Nicolas Turgeon	John Van der Put	Mike Wrinch
Réunions du conseil																								
17 juin, hybride (Osyoos, CB)		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
5 octobre, (Ottawa, ON)		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Formation 4 Seasons																								
Accès continu		✓	✓					✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BCAPG																								
13-14 septembre, Moncton, NB						*						✓						✓				✓		
BCCAG																								
15-16 septembre, Moncton, NB									✓						✓								✓	
Comité FAGR																								
17 juin, hybride (Osyoos, CB)				✓		✓		✓		✓								✓			✓			
12 août, virtuel				✓		✓		✓		✓								✓			*			
22 août, virtuel				✓		✓		✓		✓								✓			✓			
22 octobre, virtuel				✓		✓		✓		✓								✓			✓			
Comité sur la gouvernance																								
17 juin, hybride (Osyoos, CB)		✓			✓			✓			✓	✓		✓			✓							
27 août, virtuel		✓			✓			✓			*	*		✓			✓					✓		
18 septembre, virtuel		✓			✓			✓			✓	*		✓			✓					✓		
13 novembre, virtuel		✓			✓			✓			✓	✓		✓			✓					✓		
Comité RH																								
25 mai, hybride (Winnipeg, MB)			✓										✓	✓								✓	✓	
17 juin, hybride (Osyoos, CB)			✓										✓	✓					✓	✓		✓	✓	
5 septembre, virtuel			✓										✓	✓					✓	✓		✓	✓	

Présence obligatoire	✓
Présence non obligatoire	✓
Présence pour une partie de la ré	✓
Présence obligatoire, s'est excus	*
Non applicable	-

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport intermédiaire de rendement stratégique - TR3		2.3
Objet :	Fournir un rapport intermédiaire sur les progrès réalisés dans l'exécution du Plan stratégique 2022-2024	
Lien avec le Plan stratégique /les objectifs :	Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue à Ingénieurs Canada en surveillant la mise en œuvre du plan stratégique.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Philip Rizcallah, chef de la direction	

Contexte

- Le Plan stratégique 2022-2024, ses objectifs et ses résultats découlent d'une vaste consultation menée auprès des organismes de réglementation ; ils ont été approuvés par les membres en mai 2021.
- Le nouveau modèle de rapport stratégique a été soumis au Comité sur la gouvernance et approuvé par celui-ci en mars 2021.
- Les mesures de rendement ont été approuvées par le conseil lors de son atelier stratégique de juin 2021.
- Ce rapport de rendement stratégique intermédiaire couvre le troisième trimestre de 2024 (du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024).
- Le rapport met l'accent sur la réalisation des objectifs établis dans le Plan stratégique 2022-2024.

Rapport de situation

- Ce trimestre, le Groupe des chefs de la direction a confirmé que la reconnaissance du développement professionnel continu dans toutes les zones de compétence est le premier domaine de collaboration entrepris dans le cadre de la PS1.2, Renforcer la collaboration et l'harmonisation.
- À compter de ce trimestre, nous commencerons à fournir au conseil des mises à jour sur les projets achevés qui soutiennent la collaboration et l'harmonisation entre les organismes de réglementation. Étant donné qu'une grande partie du travail d'Ingénieurs Canada appuie cet objectif, seuls les projets terminés seront inclus.
- Avec l'obtention de la certification de niveau platine d'Excellence Canada, la PS3.1, Maintenir notre engagement envers l'excellence, est achevée.
- Toutes les autres priorités stratégiques sont en bonne voie d'être réalisées en 2024.

Prochaines étapes

- La dernière mise à jour sur le plan stratégique 2022-2024 sera présentée au conseil en février 2025.
- Le conseil recevra une évaluation des travaux réalisés dans le cadre du Plan stratégique 2022-2024 en mai 2025.
- Les rapports sur le Plan stratégique 2025-2029 commenceront en mai 2025.




Annexe

- **Annexe 1** : Rapport de rendement stratégique intermédiaire - TR3 de 2024

Rapport de rendement stratégique intermédiaire : TR3 de 2024

Ce modèle de rapport de rendement stratégique a été examiné et approuvé par le Comité sur la gouvernance en 2021. Les indicateurs ont été approuvés lors de l'[atelier stratégique du conseil](#) de juin 2021. Le rendement est mesuré par rapport au [Plan stratégique 2022-2024](#) qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Légende


	État de la priorité stratégique
Dans l'ensemble, les activités sont en bonne voie d'être exécutées d'ici 2024	
Dans l'ensemble, les activités connaissent certains retards ; aucune incidence prévue sur la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024	
Dans l'ensemble, les activités accusent certains retards qui pourraient compromettre la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024	

Sources d'information

L'information présentée dans ce rapport est tirée des sources suivantes :

Section	Source
Activités planifiées (établies en juin 2021)	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021
Rapports trimestriels 2024	Comptes rendus du personnel dans le cadre des rapports trimestriels internes
Notre action	Plan stratégique 2022-2024
Les indices du succès	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021
Comment mesurerons-nous le succès en 2024 ?*	

*Un résumé des indicateurs, par priorité stratégique, est présenté à la fin de ce rapport


PS1.1, Examiner et valider le but et la portée de l'agrément												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Effectuer une analyse comparative du système d'agrément												
2. Rendre compte de l'état de la formation en génie												
3. Chercher à définir une exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice												
4. Réexaminer le but de l'agrément												
5. Tracer la voie à suivre												

Rapports trimestriels 2024	TR1	TR2	TR3
1. Élaborer un rapport d'analyse comparative du système d'agrément	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022. Les rapports sont disponibles sur le site web de l'avenir de l'agrément en génie. 		
2. Élaborer un rapport de recherche sur l'état de la formation en génie	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022. Les rapports sont disponibles sur le site web de l'avenir de l'agrément en génie. 		
3. Élaborer une exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe de travail sur l'exigence de formation a produit un rapport et l'a soumis au comité directeur du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG). Ce rapport recommande l'élaboration d'un profil de compétences à spectre complet (PCSC), comprenant 34 compétences réparties en huit domaines et conçues pour couvrir l'ensemble du parcours professionnel de l'ingénieur, depuis les études de premier cycle jusqu'à l'exercice de la profession. Un sous-ensemble de compétences du PCSC est recommandé pour former l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice ; ces compétences, qui sont censées être acquises au cours de la formation universitaire de l'ingénieur et confirmées à l'étape d'obtention du diplôme, constituent les compétences de base nécessaires pour passer des études de premier cycle à l'exercice de la profession d'ingénieur. 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au deuxième trimestre de 2024. 	

	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport recense également les écarts entre l'état actuel et l'état souhaité, ainsi que les solutions potentielles pour les combler. Ce contenu a servi de base à la séance de conception conjointe de la voie à suivre qui s'est tenue en avril. D'autres lacunes et recommandations ont été identifiées et des actions à court, moyen et long terme pour la mise en œuvre ont été explorées. 		
<p>4. Élaborer un énoncé fondamental sur le but de l'agrément</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe de travail sur le but de l'agrément a publié un rapport qui recommande une définition révisée du but de l'agrément, comme suit : « L'agrément vise à assurer qu'un programme de génie est conçu et enseigné de façon à ce que ses diplômés satisfassent à [l'exigence de formation universitaire]¹ pour devenir titulaires d'un permis d'exercice au Canada. » Le rapport recense également les écarts entre l'état actuel et l'état souhaité, ainsi que les solutions potentielles pour les combler. Ce contenu a servi de base à la séance de conception conjointe de la voie à suivre qui s'est tenue en avril. D'autres lacunes et recommandations ont été identifiées et des actions à court, moyen et long terme pour la mise en œuvre ont été explorées. 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au deuxième trimestre de 2024. 	
<p>5. Tracer la voie à suivre</p>	<ul style="list-style-type: none"> La séance de conception conjointe de la voie à suivre a eu lieu les 17 et 18 avril. Les participants étaient les membres du comité directeur, le groupe consultatif des organismes de réglementation, les comités exécutifs du BCAPG et du BCAPG, ainsi que les membres de DDIC (ou leurs représentants) qui font ou ont fait partie des groupes de travail de l'AAG. L'objectif de cette séance était de s'appuyer sur les deux rapports susmentionnés pour évaluer les implications de ce qui est recommandé pour 	<ul style="list-style-type: none"> Une ressource externe a été recrutée et travaille activement à la rédaction du Rapport sur la voie à suivre en collaboration avec le comité directeur. Un rapport d'avancement détaillé du projet a été présenté lors de 	<ul style="list-style-type: none"> Remise du rapport sur la voie à suivre au chef de la direction d'Ingénieurs Canada. Tenue de six séances à l'intention des organismes de réglementation (quatre en anglais et deux en

¹ L'expression [exigence de formation universitaire] sert d'espace réservé pour le nom des conditions de formation précises déterminées par le Groupe de travail sur l'exigence de formation du projet AAG. Une fois clairement définie, cette exigence devrait correspondre aux attentes des candidats qui ne sont pas diplômés d'un programme agréé par le BCAPG.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le but de l'agrément ○ L'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice • Les participants ont exploré les changements potentiels, cerné les principales lacunes et recommandé au comité directeur les priorités à prendre en compte dans le rapport sur la voie à suivre. 	<p>la réunion du conseil de mai et un atelier a été organisé avec le BCAPG le 2 juin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les contacts pris en juin avec le Groupe consultatif des organismes de réglementation (RAG) ont été fructueux. • Les rapports d'avancement du projet pour le BCAPG et les groupes de responsables sont en cours de planification. • Les communications d'automne aux organismes de réglementation sont en cours de planification. 	<p>français), totalisant 90 participants inscrits.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'un atelier du conseil d'Ingénieurs Canada avec les administrateurs et administratrices, les présidents et les chefs de la direction. • Tenue d'une séance avec le BCAPG, le BCCAG et le GNRA.
<p>Résumé de la priorité stratégique</p>			
<p>Notre action</p>	<p>Nous procéderons à un examen approfondi du processus d'agrément et nous nous pencherons sur les pratiques exemplaires en matière de formation des ingénieurs, et nous travaillerons collectivement avec les organismes de réglementation et les parties prenantes pour comprendre s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un nouveau but pour l'agrément. Si tel est le cas, nous réviserons le système d'agrément.</p>		
<p>Les indices du succès</p>	<ul style="list-style-type: none"> A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale. B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie. C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice. D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément. E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice. 		

PS1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation											
État : 											
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022			2023			2024				
1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités											
2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence											
3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration											

Rapports trimestriels 2024	TR1	TR2	TR3
1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022. 		
2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence	<ul style="list-style-type: none"> L'énoncé a été approuvé par le conseil d'Ingénieurs Canada au deuxième trimestre et était en bonne voie pour être approuvé par les membres en mai. 	<ul style="list-style-type: none"> L'énoncé a été signé par les membres en mai 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au deuxième trimestre de 2024.
3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration	<ul style="list-style-type: none"> Des domaines ont été cernés en 2023. Des travaux étaient en cours pour achever la mise en œuvre du premier domaine. Le Plan stratégique 2025-2029 comprend de futurs domaines de collaboration en matière de réglementation. 	<ul style="list-style-type: none"> Se concentrer activement sur le développement professionnel continu (DPC) en tant que nouveau domaine réglementaire en élaborant un protocole d'entente (en plus de l'avancement continu de plusieurs autres projets et initiatives en cours qui sont considérés comme des exemples de collaboration et/ou d'harmonisation). 	<ul style="list-style-type: none"> Des travaux sont en cours pour cerner les futurs domaines de collaboration. Les projets de collaboration nationale en cours comprennent : <ul style="list-style-type: none"> L'élaboration de l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice L'élaboration du document de recherche réglementaire sur l'apprentissage machine et la science des données Nous continuons également à travailler sur les outils qui facilitent la mobilité : <ul style="list-style-type: none"> Base de données nationale sur les effectifs Évaluation sur la base des compétences

Point 2.3 de l'ordre du jour, annexe 1


		<ul style="list-style-type: none"> • En 2025, nous travaillerons avec les organismes de réglementation pour mettre en œuvre un processus de sélection des futurs domaines de collaboration. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Bibliothèque sur la discipline et l'application de la loi • Nous continuons également d'offrir un soutien aux groupes de responsables et de communiquer des informations sur les questions réglementaires.
<p>Résumé de la priorité stratégique</p>			
<p>Notre action</p>	<p>Favoriser la collaboration entre toutes les zones de compétence et la cohérence des exigences, des pratiques et des processus à l'échelle nationale est au cœur de notre mandat. Nous allons travailler avec les organismes de réglementation pour comprendre ce qui favorise et ce qui entrave l'harmonisation et faciliter l'adoption d'un accord national établissant les principes d'une harmonisation pancanadienne et les domaines qu'elle visera.</p>		
<p>Les indices du succès</p>	<p>A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire.</p> <p>B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliore les pratiques.</p>		

PS1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie

État : 


Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public												
2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice												

Rapports trimestriels 2024	TR1	TR2	TR3
1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public	<ul style="list-style-type: none"> Une demande de propositions a été élaborée afin d'engager un entrepreneur pour rédiger un document de recherche sur l'apprentissage machine et la science des données et ses liens avec le génie. Un groupe consultatif a été créé pour éclairer le contenu. Le document final devrait être achevé d'ici la fin de l'année 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> Les consultations ont eu lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> L'orientation générale du nouveau document de recherche réglementaire sur l'apprentissage machine et la science des données est terminée. La consultation sur l'ébauche du document est prévue pour le quatrième trimestre de 2024.
2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Des travaux sont en cours pour rédiger l'ébauche d'un nouvel énoncé de principe (EPN) sur l'exercice professionnel dans le domaine du génie énergétique. La consultation des organismes de réglementation sur ce nouvel EPN est prévue pour le quatrième trimestre de 2024.
Résultats et réussites			
Notre action	<p>Les progrès technologiques évoluent beaucoup plus rapidement que les changements législatifs et les ingénieurs qui travaillent dans de nouveaux domaines d'exercice du génie peuvent ne pas comprendre pleinement ou ne pas prendre totalement en compte les impacts et les obligations professionnelles et éthiques à long terme. Nous fournirons aux organismes de réglementation de l'information sur les répercussions à long terme de l'exercice du génie dans de nouveaux domaines, ainsi qu'un cadre pour l'évaluation des obligations professionnelles et éthiques. De cette façon, les organismes de réglementation pourront renseigner les titulaires de permis sur ces nouveaux domaines d'exercice et réglementer plus efficacement.</p>		
Les indices du succès	<p>A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession.</p> <p>B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents.</p>		

PS2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Stratégie nationale de recherche												
2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation												
3. Conférence nationale annuelle 30 en 30												
4. Rapport sur les mesures nationales et régionales												
5. Mobilisation des employeurs												
6. Ressources nationales												

Rapports trimestriels 2024	TR1	TR2	TR3
1. Stratégie nationale de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats et les recommandations de la stratégie ont été présentés lors de la conférence nationale 30 en 30 au deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats et les recommandations de la stratégie ont été présentés lors de la conférence nationale 30 en 30 au deuxième trimestre. Nous avons participé à la conférence de la Coalition canadienne des femmes dans les domaines du génie, des sciences, des métiers et de la technologie (CCWESTT) et y avons présenté les principales conclusions liées à l'initiative 30 en 30. 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au troisième trimestre de 2024.
2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation	<ul style="list-style-type: none"> Nous envoyons une infolettre mensuelle 30 en 30 aux champions et championnes 30 en 30 et aux parties intéressées du domaine du génie. Nous fournissons aux organismes de réglementation des comptes rendus sur les recherches et les initiatives d'Ingénieurs Canada (c.-à-d. le guide du BCCAG et la formation sur l'EDI à l'intention des organismes de réglementation). Nous avons parrainé le sommet de la Coalition canadienne des femmes dans les domaines du génie, des sciences, des métiers et de la technologie (CCWESTT). 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons organisé des réunions avec nos champions et championnes 30 en 30 pour aider à orienter la conférence annuelle 30 en 30 et les aider à y participer. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous envoyons l'infolettre mensuelle 30 en 30 aux champions et championnes 30 en 30 et aux parties intéressées du domaine du génie. Nous avons distribué des ressources pour soutenir l'égalité des sexes dans le domaine du génie et fait le point sur l'orientation de l'initiative 30 en 30 dans le cadre de la Semaine de l'égalité des sexes.
3. Conférence nationale	<ul style="list-style-type: none"> Les inscriptions pour la conférence de 2024 ont été ouvertes et plus de 	<ul style="list-style-type: none"> La conférence a eu lieu et a été couronnée de succès. 	<ul style="list-style-type: none"> Cette activité est terminée.

annuelle 30 en 30	92 000 \$ en commandite ont été obtenus.		<ul style="list-style-type: none"> Nous avons commencé à planifier la conférence de 2025.
4. Rapport sur les mesures nationales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> Le sondage a été distribué aux organismes de réglementation et les données ont été reçues. 	<ul style="list-style-type: none"> Les données ont été reçues. 	<ul style="list-style-type: none"> Les données sont en cours d'analyse et sont rassemblées dans un rapport qui sera distribué le 1^{er} novembre 2024.
5. Mobilisation des employeurs	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons collaboré avec le Groupe de travail sur les employeurs à la rédaction de critères pour la mise en place d'un programme de champions pour les employeurs d'ingénieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Un groupe de travail composé de représentants d'employeurs du secteur du génie de tout le Canada a été mis sur pied. Sa mission sera de : <ul style="list-style-type: none"> Déterminer ce que signifie être un employeur champion « 30 en 30 ». Établir les critères provisoires à intégrer à la séance de discussion en petits groupes avec les employeurs lors de la conférence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons ébauché un document de référence national pour ancrer le programme des champions. Nous avons rencontré un expert en contenu et l'un des concepteurs de l'outil Global Diversity, Equity & Inclusion Benchmarks afin de valider l'orientation et la portée du programme de champions.
6. Ressources nationales	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons finalisé la recherche sur les femmes occupant des postes de direction dans le domaine du génie et commençons à examiner les lacunes en fonction des besoins déterminés par le réseau des champions et championnes 30 en 30. 	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau 30 en 30 et le groupe de travail Rayonnement et engagement ont été consultés pour déterminer les lacunes dans les connaissances afin de répondre aux préoccupations liées à l'avancement des femmes et aux programmes d'ingénieur.e.s stagiaires. Sur la base de ces informations, deux rapports ont été produits et seront distribués au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au troisième trimestre de 2024. Nous avons décidé de ne pas distribuer les rapports sur les femmes dans les rôles de leadership et sur Parcours vers l'ingénierie cette année. Nous le ferons l'année prochaine.
Résumé de la priorité stratégique			
Notre action	Soutenir les progrès vers la réalisation de l'objectif 30 en 30 et développer la capacité d'Ingénieurs Canada à s'attaquer aux problèmes sous-jacents qui freinent les progrès.		
Les indices du succès	<p>A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice.</p> <p>B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs.</p> <p>C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.</p> <p>D. Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+.</p>		

PS2.2 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022			2023			2024					
1. Campagne de marketing												
2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice												
3. Programmes de sensibilisation à l'intention des diplômés et des stagiaires en génie												
4. Recherche fondamentale												

Rapports trimestriels 2024	TR1	TR2	TR3
<p>1. Campagne marketing</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le plan de la campagne a été approuvé et les mises à jour du contenu créatif de la campagne Construire l'avenir sont en cours. Le lancement du volet de printemps est prévu pour le deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le volet de printemps de la campagne Construire l'avenir est terminé. Les premiers résultats montrent que la performance est conforme aux attentes, voire les dépasse. 	<ul style="list-style-type: none"> Le volet d'automne de la campagne Construire l'avenir est en cours et durera sept semaines. Nous entamons le processus d'évaluation du succès global de la campagne et la préparation du rapport final.
<p>2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les outils continuent d'être offerts. La vérification de l'utilisation de ces outils avec le groupe consultatif a été reportée au deuxième trimestre afin que le groupe puisse se concentrer sur l'élaboration de la campagne de marketing et le lancement de Parcours vers l'ingénierie. 	<ul style="list-style-type: none"> Les outils continuent d'être offerts et une vérification auprès du groupe aura lieu en même temps que la publication du rapport sur la campagne de printemps et une discussion à son sujet. 	<ul style="list-style-type: none"> Les outils continuent d'être offerts et l'examen final est aligné sur les activités de clôture du projet.
<p>3. Programmes de sensibilisation à l'intention des diplômés et des stagiaires en génie</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le programme Parcours vers l'ingénierie a été lancé et le premier webinaire a été tenu. Au deuxième trimestre, l'accent sera mis sur 	<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration du calendrier éditorial de Parcours vers l'ingénierie pour l'année 2025 est en cours et une campagne de 	<ul style="list-style-type: none"> Le programme Parcours vers l'ingénierie continue de se développer; un webinaire sera offert en octobre et des contributions d'invités

	un engagement plus soutenu et sur l'établissement du calendrier de création de contenu et de publication de l'année.	promotion payante est en préparation pour un lancement en septembre.	sont activement sollicitées. <ul style="list-style-type: none"> Nous avons entamé le processus de transfert dans le cycle du prochain plan stratégique.
4. Recherche fondamentale	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 		<ul style="list-style-type: none"> Le processus d'évaluation finale du projet et de production de rapports est en cours et s'aligne sur celui de la campagne Construire l'avenir, qui est actuellement dans son volet d'automne.
Résumé de la priorité stratégique			
Notre action	Nous allons créer et promouvoir un message national cohérent qui sensibilisera le public, les diplômés en génie, les ingénieurs stagiaires et les employeurs à la diversité au sein de la profession, à la richesse du génie aussi bien dans les disciplines nouvelles que traditionnelles, et à la valeur du permis d'exercice.		
Les indices du succès	<p>A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée.</p> <p>B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice.</p> <p>C. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages, et d'outils de marketing.</p>		

PS 3.1, Maintenir notre engagement envers l'excellence												
État : >>>>												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Soutenir une culture d'excellence												
2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues												
3. Confirmer les mesures et la durabilité												
4. Obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada												

Rapports trimestriels 2024	TR1	TR2	TR3
1. Soutenir une culture d'excellence	<ul style="list-style-type: none"> Les séances d'orientation et la demande de certification d'Excellence Canada ont été achevées. 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au deuxième trimestre de 2024. La certification a été obtenue. 	
2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues	<ul style="list-style-type: none"> Tous les éléments d'amélioration continue sont intégrés dans le travail opérationnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au deuxième trimestre de 2024. La certification a été obtenue. 	
3. Confirmer les mesures et la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> Une auto-évaluation interne ainsi qu'un examen par un membre du personnel d'Excellence Canada ont été réalisés pour confirmer si la demande est prête à être soumise. 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au deuxième trimestre de 2024. La certification a été obtenue. 	
4. Obtenir la certification de niveau Platine	<ul style="list-style-type: none"> La demande a été présentée et la vérification est prévue pour le deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au deuxième trimestre de 2024. La certification a été obtenue. 	
Résumé de la priorité stratégique			
Notre action	<p>Des changements sont encore demandés et nous subissons des pressions pour répondre aux besoins divers et changeants des organismes de réglementation du génie, des établissements d'enseignement supérieur et de la communauté des ingénieurs. Pour nous adapter en permanence, nous devons adopter une approche efficace et durable garantissant que nous sommes un organisme très performant. D'ici 2024, nous obtiendrons la certification de niveau Platine d'Excellence Canada en démontrant que, conformément aux exigences de la norme d'excellence, d'innovation et de mieux-être, notre performance s'améliore constamment, en plus d'être mesurable et soutenue sur une période d'au moins trois ans.</p>		
Les indices du succès	<p>A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs.</p> <p>B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé.</p> <p>C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance.</p>		

Résumé – Comment mesurerons-nous le succès en 2024 ?

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024 ?
PS1.1 Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale.	A1. Publication du rapport d'analyse comparative du système d'agrément
	B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie.	B1. Publication du rapport sur la formation en génie
	C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice.	C1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice. C2. Les organismes de réglementation reçoivent l'exigence de formation universitaire et tous les chefs de direction s'engagent à l'appliquer et à la communiquer à tous les groupes pertinents. C3. Le BCAPG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents. C4. Le BCCAG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents. C5. Les EES reçoivent l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice.
	D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément.	D1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant le but de l'agrément. D2. Les organismes de réglementation reçoivent la confirmation du but de l'agrément, et tous les chefs de direction s'engagent à le communiquer à tous les groupes pertinents D3. Le BCAPG publie le but confirmé de l'agrément. D4. Les membres du BCCAG reçoivent la confirmation du but de l'agrément. D5. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) reçoivent la confirmation du but de l'agrément. D6. Les étudiants reçoivent, par l'entremise de la FCEG, la confirmation du but de l'agrément.
	E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice.	E1. Le rapport sur la voie à suivre est publié et distribué à tous les organismes de réglementation, au BCAPG, au BCCAG, au chef de la direction d'Ingénieurs Canada, à DDIC et à la FCEG.

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024 ?
PS1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation	A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire.	<p>A1. Rapports de consultation qui documentent les points de vue de tous les organismes de réglementation.</p> <p>A2. Production d'un énoncé national de collaboration signé par les organismes de réglementation.</p> <p>A3. Les chefs de direction des organismes de réglementation définissent au moins un domaine d'intervention pour l'harmonisation future.</p>
	B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliore les pratiques	<p>B1. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration de programmes, produits, services, informations ou processus</p> <p>B2. Nombre d'organismes de réglementation qui utilisent les programmes, produits, services, informations ou processus promus à l'échelle nationale.</p>
PS1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie	A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et pour faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession	<p>A1. Des documents de recherche sur les nouveaux domaines d'exercice du génie sont publiés et distribués aux organismes de réglementation.</p> <p>A2. Les organismes de réglementation indiquent qu'ils lisent les rapports, qu'ils en tiennent compte dans leur prise de décision ou que ces rapports les ont aidés à remplir leur mandat.</p> <p>A3. Valeur des documents de recherche perçue par les organismes de réglementation.</p>
	B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents	<p>B1. Un nouvel énoncé de principe national sur les disciplines émergentes est élaboré, si cela est approprié.</p> <p>B2. Nombre de contacts (consultations par écrit et rencontres en personne) avec des parlementaires ou des hauts fonctionnaires fédéraux sur des questions relatives aux nouveaux domaines d'exercice du génie</p>
PS2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30	A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice	<p>A1. Élaboration et application d'une stratégie nationale de recherche sur les données démographiques en matière de diversité, et recherche qualitative sur l'équité, la diversité et l'inclusion</p> <p>A2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie ; qui participent à l'élaboration seulement ; qui n'y participent pas.</p> <p>A3. Publication de rapports de recherche dans le site web d'Ingénieurs Canada</p> <p>A4. Nombre de partenaires participant à l'élaboration de rapports de recherche (élaboration et participation ; participation seulement ; aucune participation).</p> <p>A5. Facilitation de la collaboration et de l'échange d'information entre les organismes de réglementation (p. ex. : coordination continue des groupes de travail 30 en 30 ; communications répondant aux besoins des organismes de réglementation)</p>

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024 ?
	<p>B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs</p> <p>C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.</p> <p>D. Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+</p>	<p>A6. Tenue de trois ou quatre rencontres annuelles avec les organismes de réglementation</p> <p>B1. Rapports sur les mesures nationales et régionales : <ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux organismes de réglementation des outils leur permettant de faire le suivi et de produire des rapports sur les mesures relatives à 30 en 30. </p> <p>B2. Publication annuelle du Rapport national d'enquête sur les effectifs</p> <p>B3. Collecte annuelle de mesures relatives aux fiches de pointage des organismes de réglementation</p> <p>B4. Présentation du rapport sommaire annuel sur les fiches de pointage au conseil et au Groupe des chefs de direction</p> <p>B5. Participation de trois ou quatre organismes de réglementation à l'élaboration et à l'utilisation de la cible</p> <p>C1. Parachever la mise en œuvre des recommandations du rapport d'ACG+* sur la mobilisation des employeurs.</p> <p>C2. Création d'une stratégie nationale de mobilisation des employeurs à laquelle adhèrent les organismes de réglementation, et qui table sur le réseau existant de champions et championnes 30 en 30.</p> <p>C3. Tous les organismes de réglementation contribuent à la stratégie nationale.</p> <p>C4. Reconnaissance de l'excellence des employeurs dans le cadre de l'initiative 30 en 30</p> <p>D1. Tenue de la Conférence annuelle 30 en 30 de 2022 à 2024, en invitant les organismes de réglementation, les EES et les employeurs à contribuer à un changement de culture au sein de la profession d'ingénieur lors d'un événement national hautement visible et largement accessible, mettant en valeur des pratiques exemplaires, des recherches importantes et des outils pratiques.</p> <p>D2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent et participent à la préparation de la conférence.</p> <p>D3. Nombre d'employeurs qui contribuent et participent à la conférence.</p> <p>D4. Création de ressources nationales qui correspondent aux recommandations et aux pratiques exemplaires décrites dans des recherches précédentes. Par exemple, une ressource basée sur le rapport d'ACG+* de 2021, que les organismes de réglementation peuvent utiliser pour améliorer leurs programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et de sensibilisation des employeurs.</p> <p>D5. Le nombre d'organismes de réglementation participants qui font la promotion des ressources nationales</p> <p>*Définition : L'ACG+ (analyse comparative axée sur le genre) est un processus d'analyse créé par Femmes et Égalité des genres Canada ;</p>

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024 ?
		utilisée partout au pays par le gouvernement fédéral et bien connu dans la plupart des secteurs ; tient compte de facteurs identitaires multiples et divers qui se recoupent et ont un impact sur la façon dont différentes personnes comprennent et vivent les initiatives.
PS2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée	A1. Recherche sur les perceptions des publics visés avant et après la campagne A2. Nombre d'impressions et d'actions A3. Valeur de la médiatisation méritée* A4. Nombre d'interactions en ligne et sentiments* qui s'en dégagent *Définitions : <ul style="list-style-type: none"> • Médiatisation méritée : couverture relayée gratuitement dans les médias • Valeur de la médiatisation méritée : la valeur estimative de cette couverture médiatique • Analyse des sentiments : analyse de la tonalité des commentaires
	B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice	B1. Recherche sur les perceptions des diplômés et des stagiaires en génie avant et après la campagne B2. Nombre d'impressions et d'actions B3. Nombre d'interactions en ligne et sentiments qui s'en dégagent
	C. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages et d'outils de marketing	C1. Nombre d'organismes de réglementation qui participent à l'élaboration du cadre et des outils, et nature de leur participation. C2. Les organismes de réglementation déterminent où et comment les messages et les outils seront utilisés ; suivi visant à confirmer l'utilisation. C3. Réception continue de commentaires sur le projet
PS3.1 Maintenir notre engagement envers l'excellence	A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs	A1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe
	B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé	B1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe
	C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance	C1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe

PROCÈS-VERBAL DE LA 229^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

10 octobre 2024, de 8 h 30 à 17 h (HE)

Réunion hybride : Hôtel Sheraton Ottawa, ON | Zoom

Administratrices et administrateurs présents :	
M. Wrinch, président, Engineers & Geoscientists BC J. Van der Put, président élu, APEGA N. Hill, présidente sortante, PEO A. Arenja, PEO C. Bellini, PEO (en ligne) E. Coles, président, Engineers PEI C. Cumming, Engineers Nova Scotia C. Dixon, président, Engineers Yukon L. Doig, APEGA A. English, Engineers & Geoscientists BC S. Jha, NAPEG (en ligne) T. Joseph, APEGA	T. Kirkby, PEO S. Larivière-Mantha, OIQ A. Lockwood, APEGS J. Martel, OIQ M. Mekomba, OIQ A. Mullick, APEGA J. Paliwal, EGMB M. Rose, AIGNB D. Spracklin-Reid, PEGNL M. Sterling, PEO N. Turgeon, OIQ
Administrateurs absents :	
Conseiller du Groupe des chefs de la direction :	
P. Mann, président, Groupe des chefs de direction	
Personnes relevant directement du conseil qui sont présentes :	
F. Collins, président, BCCAG J. Pieper, président, BCAPG	P. Rizcallah, chef de la direction L. Go, avocat général et secrétaire général
Observateurs présents :	
Dan Abrahams, vice-président, PEO Shawn Amberman, vice-président, AIGNB David Amorim, vice-président, EGMB Kathryn Atamanchuk, présidente, Engineers Geoscientists MB Lia Daborn, cheffe de la direction, AIGNB Adam Donaldson, président, Engineers Nova Scotia Derek Follett, président élu, PEGNL Jamie Grasley, VP Affaires externes, FCEG Michael Gregoire, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB Paul Guy, Président, NAPEG Stormy Holmes, directrice générale et registraire, APEGS Jim Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI Marianne LeBlanc, présidente, Engineers PEI	Adam Mackenzie, président, Engineers PEI Michelle Mahovlich, présidente, Engineers & Geoscientists BC Erin Moss Tressel, présidente, APEGS Jay Nagendran, chef de la direction, APEGA Jennifer Quaglietta, chef de la direction, PEO Sarah Sternbergh, présidente, Engineers Yukon Adam Wallace, vice-président, Engineers Yukon Mary Wells, présidente, DDIC Gregory Wowchuk, président, PEO Heidi Yang, cheffe de la direction, Engineers & Geoscientists BC Holly Young, présidente, AIGNB
Membres du personnel présents :	
Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil Kim Bouffard, gestionnaire, Appartenance et engagement Juliet Chou, coordonnatrice de la gouvernance Nathan Durham, gestionnaire, Affaires publiques et relations gouvernementales Isabelle Flamand, spécialiste, Compétences professionnelles Derek Menard, dirigeant principal des finances Roseanne Gauthier, spécialiste en planification, événements et conduite du changement Brent, Gibson, gestionnaire, Communications Elise Guest, gestionnaire adjointe, Agrément Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires Roselyne Lampron, conseillère du programme d'agrément Marlene McCourt, agente financière principale Jacqueline Miller, gestionnaire, Services aux membres	Ryan Melsom, secrétaire du BCCAG Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle Alison Peverley, coordonnatrice, Compétences professionnelles Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines Kyle Smith, gestionnaire, Recherche réglementaire et Mobilité internationale Heidi Theelen, directrice, Planification stratégique et opérationnelle et Excellence organisationnelle Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques Mya Warken, secrétaire, BCAPG

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

M. Wrinch, président d'Ingénieurs Canada, ouvre la réunion à 8 h 30 (HE). Il accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2024-10-1D

Présentée et appuyée

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

M. Wrinch présente un moment de diversité portant sur le 30 septembre, Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

1.3 Examen de la réunion précédente

a) Liste des mesures de suivi

La liste a été distribuée à l'avance. On signale qu'une mesure de suivi est en cours d'exécution.

b) Liste de présence des membres du conseil

La liste, datée du 26 septembre 2024, a été distribuée à l'avance.

2. Rapports de la direction

2.1 Rapport du président

M. Wrinch fait le point sur ses activités en tant que président d'Ingénieurs Canada depuis la dernière réunion du conseil, notamment :

- Déplacement ou enregistrement de messages pour les AGA de différents organismes de réglementation ;
- Accueil du nouveau chef de la direction d'Ingénieurs Canada au sein de l'organisation ;
- Étude des recommandations contenues dans le *Rapport sur la voie à suivre* du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG).

2.2 Rapport du chef de la direction

P. Rizcallah présente les points saillants des travaux entrepris depuis la réunion du conseil de juin 2024 pour réaliser le Plan stratégique 2022-2024 et soutenir les objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada.

2.3 Rapport sur le Plan stratégique 2022-2024

a) Rapport de rendement intermédiaire du TR2

M. Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle, renvoie le conseil au rapport de rendement intermédiaire du TR2, qui a été distribué à l'avance. Tel qu'indiqué dans le rapport, toutes les priorités sont en bonne voie d'être réalisées d'ici la fin du plan stratégique en décembre.

On indique que le conseil recevra, lors de sa réunion du mois de mai, un rapport d'évaluation du plan stratégique actuel qui fera état des enseignements tirés de l'exercice.

b) PS 1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie

T. Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires et K. Smith, gestionnaire, Recherche réglementaire et Mobilité internationale, font le point sur l'état d'avancement de la Priorité stratégique 1.3 : Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie. Les diapos de présentation ont été distribuées à l'avance.

Le personnel répond aux questions complémentaires du conseil sur l'élaboration des Énoncés de principe nationaux, les liens avec les travaux du BCCAG et le budget de la priorité.

2.4 Rapport du Groupe des chefs de direction

P. Mann, conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, fait le point sur la réunion du groupe tenue les 8 et 9 octobre 2024.

S'ensuit une discussion sur l'entente de reconnaissance mutuelle entre le Royaume-Uni et les États-Unis, le calendrier de la collaboration nationale en matière de DPC et la volonté des organismes de réglementation d'aller de l'avant avec les recommandations du projet AAG.

2.5 Rapport du Groupe des présidents

S. Sternbergh, présidente d'Engineers Yukon, fait le point sur la réunion du groupe tenue le 9 octobre 2024. Le Groupe des présidents demande au conseil d'Ingénieurs Canada d'inscrire à l'ordre du jour un point permanent portant sur l'harmonisation et la collaboration. Le groupe demande aussi à Ingénieurs Canada de fournir un soutien informatique afin de maintenir la connectivité pour les discussions entre les présidents.

Elle répond aux demandes de clarification.

3. Ordre du jour de consentement

3.1 Approbation des procès-verbaux

- a) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 17 mai 2024 soit approuvé.
- b) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 24 mai 2024 soit approuvé.
- c) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 17 juin 2024 soit approuvé.

3.2 Approbation des plans de travail des comités

- a) QUE le conseil approuve le plan de travail 2024-2025 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.
- b) QUE le conseil approuve le plan de travail 2024-2025 du Comité sur la gouvernance.
- c) QUE le conseil approuve le plan de travail 2024-2025 du Comité des ressources humaines.

3.3 Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG et du BCCAG

- a) QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG

pour 2025-2026.

- b) QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG pour 2025-2026.

3.4 Énoncés de principe nationaux

QUE les énoncés de principe actualisés suivants soient approuvés :

- a) Technologie du génie de l'intelligence artificielle dans les véhicules autonomes et connectés
- b) Réglementation de l'ingénierie en milieu côtier, océanique et en sous-sol connexe
- c) Le rôle des ingénieurs dans la protection et la promotion de l'intérêt public (Lois en lien avec la profession)
- d) Mobilité de la main-d'œuvre au Canada (Mobilité nationale et internationale).

3.5 Examen du certificat de conformité législative

3.6 Rapport annuel sur les activités de représentation

Motion 2024-10-2D

Présentée et appuyée

QUE les points 3.1 à 3.6 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.

Adoptée

4. Affaires/décisions du conseil

4.1 Comité FAGR

M. Rose, présidente du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), fait le point sur les activités du comité. On encourage le Comité sur la gouvernance à réexaminer la politique du conseil concernant les allocations pour invités lors des réunions du conseil qui se tiennent en personne.

4.2 Budget provisoire

M. Rose présente l'ébauche du budget 2025, qui a été distribué à l'avance, à titre d'information et en vue d'une discussion.

On pose des questions sur le budget proposé et les risques connexes, et une discussion s'ensuit.

Le comité FAGR doit examiner le budget final le 22 octobre 2024.

4.3 Comité sur la gouvernance

S. Larivière-Mantha, présidente du Comité sur la gouvernance, fait le point sur les activités du comité.

4.4 Mandat du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance

S. Larivière-Mantha présente pour approbation le mandat du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance, qui supervisera l'examen de la gouvernance conformément à son mandat en vertu du Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada.

Il est proposé et accepté de préciser que les membres du groupe de travail ont un devoir d'impartialité envers Ingénieurs Canada, dont ils représentent les intérêts collectifs.

Motion 2024-10-3D

Présentée et appuyée

QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve le mandat du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance tel que modifié.

Rejetée

Motion 2024-10-4D

Présentée et appuyée

QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve le mandat du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance.

Adoptée

Après la décision de ne pas modifier le mandat, le conseiller du Groupe des chefs de direction (GCD) auprès du conseil suggère que le président d'Ingénieurs Canada communique le rôle des membres du GCD sélectionnés au président de leur organisme de réglementation respectif.

4.5 Révision des politiques du conseil

S. Larivière-Mantha soumet à l'examen du conseil les révisions d'une (1) politique du conseil et la recommandation d'abroger deux politiques. Les justifications qui accompagnent ces révisions ont été distribuées à l'avance au conseil.

Elle répond aux demandes de clarification.

Motion 2024-10-5D

Présentée et appuyée

QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :

a) approuve la version révisée de la Politique du conseil 7.7, Investissements

b) abroge les politiques suivantes :

i. 6.14, Mandat du Groupe de travail sur la collaboration

ii. 6.15, Mandat du Groupe de travail sur le plan stratégique

Adoptée

4.6 Comité des ressources humaines (RH)

N. Hill, présidente du Comité RH, fait le point sur les activités du comité à l'aide des diapositives distribuées à l'avance.

4.7 BCAPG

J. Pieper, président du BCAPG, fait le point sur les activités du Bureau d'agrément à l'aide des diapositives distribuées à l'avance et présente le plan de travail proposé pour 2025, qui sera soumis à l'approbation du conseil en décembre.

Le conseil cherche à mieux comprendre comment le plan de travail du BCAPG s'articule autour des recommandations du projet AAG et à confirmer que des ressources sont en place pour la

mise en œuvre du plan. On demande d'autres informations pour éclairer la décision du conseil en décembre.

J. Pieper demande l'avis du conseil sur les prochaines étapes pour incorporer les objectifs de l'initiative 30 en 30 dans l'agrément.

Le conseil reconnaît l'importance de la question et prend acte des travaux réalisés jusqu'à présent, des commentaires des parties intéressées et des risques identifiés. Le conseil note également une intersection potentielle avec les recommandations du projet AAG et le Plan stratégique 2025-2029.

4.8 BCCAG

F. Collins, président du BCCAG, fait le point au nom du Bureau et présente le plan de travail proposé pour 2025, qui sera soumis à l'approbation du conseil en décembre. Les documents pertinents ont été distribués à l'avance.

Dans la discussion qui suit, le conseil cherche à mieux comprendre les travaux du BCCAG en vue d'élaborer des orientations sur la définition nationale de l'exercice du génie, de relever le Défi 50-30 et de comprendre les impacts du projet Avenir de l'agrément en génie (PS1.1) sur les candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG.

4.9 Produits du BCCAG

F. Collins et R. Melsom, secrétaire du BCCAG, soumettent à l'approbation du conseil trois produits du BCCAG qui ont été distribués à l'avance.

Ils répondent aux demandes de clarification.

Motion 2024-10-6D

Présentée et appuyée

QUE le conseil, sur recommandation du BCCAG, approuve les produits suivants tels que modifiés :

- a) Version révisée du Guide national : Assumer la responsabilité du travail de l'ingénieur stagiaire***
 - b) Version révisée du Guide public sur la bonne moralité***
 - c) Nouveau Guide sur l'aptitude à l'exercice à l'intention des organismes de réglementation***
- Adoptée***

4.10 Champion 30 en 30 du conseil

T. Joseph fait le point au nom du réseau de champions et championnes 30 en 30.

5. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 9 décembre 2024 (réunion virtuelle)
- 23 mai 2025 (Vancouver, C.-B.)
- 28 février 2025 (Ottawa, ON)
- 16 juin 2025 (à confirmer)
- 2 avril 2025 (réunion virtuelle)

6. Séances à huis clos

6.1 Administrateurs et administratrices du conseil et subordonnés directs

Motion 2024-10-7D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG et le secrétaire général.

Adoptée

6.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

Motion 2024-10-8D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Adoptée

6.3 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2024-10-9D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.

Adoptée

7. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 16 h 20 (HE).

Procès-verbal rédigé par J. Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil au nom de :

Michael Wrinch, PhD, FEC, P.Eng., ICD.D, président

Light Go, avocat général et secrétaire général

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Dirigeants du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)		3.2
Objet :	Nommer le vice-président, le président et le président sortant du BCAPG pour la période du 1 ^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie	
Lien avec le profil de risque de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCAPG pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026, comme suit :</i></p> <p><i>a) Julius Pataky à titre de vice-président;</i></p> <p><i>b) Ray Gosine à titre de président;</i></p> <p><i>c) Jeff Pieper à titre de président sortant</i></p>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Lisa Doig, administratrice nommée au BCAPG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément à la Politique du conseil 6.9, *Mandat du Bureau canadien d'agrément des programmes du génie (BCAPG)*, article 6.9.4(2) : « À la fin de leurs mandats, le vice-président devient président, et le président devient président sortant, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada ».
- La durée du mandat pour chacun de ces postes est d'un an.
- La mise en candidature et les élections ont eu lieu conformément à la politique 6.9.
- PEGNL a déjà donné son approbation à titre d'organisme de réglementation pour la candidature de Ray Gosine et l'APEGA a donné son approbation pour la candidature de Jeff Pieper. L'appui d'EGBC à la candidature de Julius Pataky été reçu par courriel avant son élection à titre de vice-président du BCAPG en août 2024.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les candidatures et nomme les membres pour les mandats indiqués.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Étant donné que tous les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation, il n'y a aucun risque associé à leur nomination.

Répercussions financières

- Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

Avantages

- Le BCAPG bénéficiera d'un niveau élevé et soutenu de connaissances et d'expérience au sein de sa direction, qui a l'appui de ses membres.

Consultations

- L'appui des organismes de réglementation respectifs a été reçu dans le cas des trois (3) candidats.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- La présidente du Comité des candidatures, l'administratrice nommée Lisa Doig, informera les personnes concernées de leur nomination.

Annexe

- Aucune

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Dirigeants du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)		3.3
Objet :	Nommer la vice-présidente, le président et le président sortant du BCCAG pour la période du 1 ^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils	
Lien avec le profil de risque de l'organisation :	Diminution de la confiance envers les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du Bureau des conditions d'admission pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027 :</i></p> <p>a) Amy Hsiao à titre de vice-présidente</p> <p>b) Sam Inchasi à titre de président ;</p> <p>c) Frank Collins à titre de président sortant</p>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Tim Kirkby, le plus ancien administrateur nommé, BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément au paragraphe 6.10.4(2) de la Politique du conseil 6.10, *Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)*, « À la fin de leurs mandats, le vice-président devient président, et le président devient président sortant, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada ».
- La durée des mandats pour chacun de ces postes est de deux ans.
- La mise en candidature et les élections ont eu lieu conformément à la politique 6.10, avec l'appui des organismes de réglementation suivants : EPEI pour la candidature d'Amy Hsiao, PEO pour celle de Sam Inchasi et AIGNB pour celle de Frank Collins, conformément au paragraphe 6.10.4(4).

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les candidatures et nomme les membres pour les mandats indiqués.

Autres options envisagées

- Aucune

Risques

- Étant donné que tous les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation, aucun risque n'est associé à leur nomination.

Répercussions financières

- Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

Avantages

- Le BCCAG bénéficiera d'un niveau élevé et soutenu de connaissances et d'expérience au sein de sa direction.

Consultations

- L'appui des organismes de réglementation respectifs a été reçu dans le cas des quatre (4) candidats.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Le président du Comité des candidatures, le plus ancien administrateur nommé Tim Kirkby, informera les personnes concernées de leur nomination.

Annexe

- Aucune

NOTE DE BREFFAGE : Pour discussion

Avenir de l'agrément en génie		4.1
Objet :	Envisager les prochaines étapes du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Priorité stratégique 1.1 Examiner et valider le but et la portée de l'agrément Orientation stratégique : Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Baisse de la valeur de l'agrément (risque du conseil)	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Philip Rizcallah, chef de la direction	

Définition du problème ou de l'enjeu

- L'équipe du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG) a présenté 18 recommandations dans le [Rapport sur la voie à suivre](#) en vue de l'examen du conseil.
- Le conseil est chargé de déterminer les mesures à prendre en tenant compte de ces recommandations.

Contexte

- Dans le cadre de son Plan stratégique 2022-2024, Ingénieurs Canada a entrepris un projet nommé [Avenir de l'agrément en génie](#) (AAG) visant à examiner et valider le but et la portée de l'agrément. Le travail consistait à :
 - Comparer le système canadien d'agrément en génie avec des systèmes nationaux et internationaux comparables ;
 - Mener des recherches sur les pratiques actuelles et émergentes dans la formation en génie ;
 - Réexaminer le but de l'agrément dans le contexte du système global d'octroi de permis ;
 - Mobiliser les organismes de réglementation et d'autres parties intéressées pour déterminer s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un nouveau but pour l'agrément.
- Les rapports sur le projet se trouvent dans le [site Web](#) du projet Avenir de l'agrément en génie.

- Le document final du projet, le [Rapport sur la voie à suivre](#), a été présenté au conseil d'Ingénieurs Canada et aux chefs de la direction et aux présidents des organismes de réglementation lors d'un atelier organisé le 9 octobre 2024.
- Le Rapport sur la voie à suivre présente au conseil d'Ingénieurs Canada des arguments en faveur du changement, basés sur des recherches et des interactions avec les parties intéressées. Il propose des modifications du système d'agrément en génie qui visent à saisir les occasions cernées tout au long de ces interactions. Ce faisant, le Rapport jette les bases de l'orientation du Plan stratégique 2025-2029 intitulée [Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation](#).
- Un glossaire des termes utilisés se trouve à la page 81 du [Rapport](#).

Action ou recommandation proposée

1. Que le conseil demande au Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance d'étudier la séparation des fonctions relatives aux politiques des activités opérationnelles du BCAPG, conformément à la recommandation 15 du rapport.
2. Que le chef de la direction lance une étude pilote, conformément au mandat ci-joint de l'étude pilote sur le profil de compétences à spectre complet, tel qu'il a été affiné à partir de la recommandation 12 du rapport, et de son approche pilote.
3. Que le personnel prépare et organise une série de séances d'information virtuelles pour faire mieux connaître les incidences des recommandations du rapport sur le système d'agrément actuel.

Consultations

- Les actions proposées ont été étudiées par le président, le président élu, la présidente sortante et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et elles ont été éclairées par la réception du Rapport sur la voie à suivre lors de l'atelier et de la réunion du conseil d'octobre.

Avantages

- Les actions proposées favorisent une prise de décision éclairée tout en faisant progresser l'orientation stratégique « Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation ».

Risques

- Retarder à cette étape les décisions concernant chaque recommandation comporte le risque de perdre l'élan qui a animé le travail accompli jusqu'à présent ; toutefois, ce risque est contrebalancé par la nécessité de donner au conseil suffisamment de temps pour examiner en profondeur les prochaines étapes.

Répercussions financières

- Le budget estimé des travaux a été inclus dans le budget proposé pour 2025.

Prochaines étapes

- Le conseil sera tenu informé des progrès réalisés par rapport aux mesures convenues et sera appelé à prendre des décisions concernant le reste des recommandations du rapport, le cas échéant.

Annexes

- **Annexe 1** : Mandat du Groupe de travail sur l'étude pilote du Profil de compétences à spectre complet
- **Annexe 2** : Approche de l'étude pilote

Mandat – Groupe de travail sur l'étude pilote du Profil de compétences à spectre complet

Mandat

Le mandat du Groupe de travail sur l'étude pilote du Profil de compétences à spectre complet (PCSC) consistera à réaliser une étude pilote portant sur un sous-ensemble des compétences du PCSC proposé, notamment certaines des compétences de l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice.

Pour mettre les choses en contexte, une étude pilote est une étude à court et moyen terme à petite échelle qui aide un organisme à apprendre comment une solution à grande échelle pourrait fonctionner dans la pratique. Il s'agit d'une occasion de tester la conception, la fonctionnalité et la faisabilité d'une solution avant d'engager des ressources importantes pour une mise en œuvre à grande échelle. Les résultats d'une étude pilote servent à déterminer les ajustements nécessaires pour améliorer l'efficacité et la faisabilité du projet lors de sa mise en œuvre à grande échelle. Il s'agit d'une étape cruciale pour assurer la réussite d'une solution plus vaste et d'envergure.

Le Groupe de travail sera chargé de réaliser la portée de la première étape de l'étude pilote. Les leçons tirées de cette étape de l'étude pilote du PCSC éclaireront et orienteront la deuxième étape, qui sera axée sur la mise en œuvre et la validation du PCSC et de l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice dans leur ensemble.

Objet et principes directeurs

La première étape de l'étude pilote visera à :

- saisir l'effort requis pour définir les compétences du PCSC;
- étudier les processus appropriés pour évaluer les compétences du PCSC;
- documenter les leçons apprises et les recommandations pour la future étude pilote à grande échelle de l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice et du PCSC.

Le Groupe de travail suivra les mêmes principes directeurs de conception collaborative (conception conjointe) utilisés pour le projet Avenir de l'agrément en génie (AAG) tels que décrits dans le Rapport sur la voie à suivre.

Portée du groupe de travail

1. **Déterminer** un sous-ensemble de compétences du PCSF proposé, à mieux définir et à mettre à l'essai. Les compétences doivent être sélectionnées dans l'ensemble des domaines de compétences fondamentaux, et au moins une des compétences ciblées devrait ne pas faire

partie des seize compétences proposées pour l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice. Il est suggéré que le groupe de travail utilise des outils comme une approche d'analyse des tâches liées à l'emploi pour sélectionner les compétences hautement pertinentes pour tous les ingénieurs (c.-à-d. utilisées fréquemment et critiques pour un exercice sécuritaire). Consigner le raisonnement utilisé pour sélectionner les compétences et en rendre compte.

2. **Définir** les compétences ciblées de telle sorte qu'elles puissent être évaluées de façon juste et justifiable, et de manière à répondre aux besoins de l'exercice du génie au Canada, comme le propose le PCSC. Chaque compétence ciblée devra être définie de manière à pouvoir être évaluée selon la pyramide d'évaluation des compétences de Miller, illustrée dans la figure 1 :

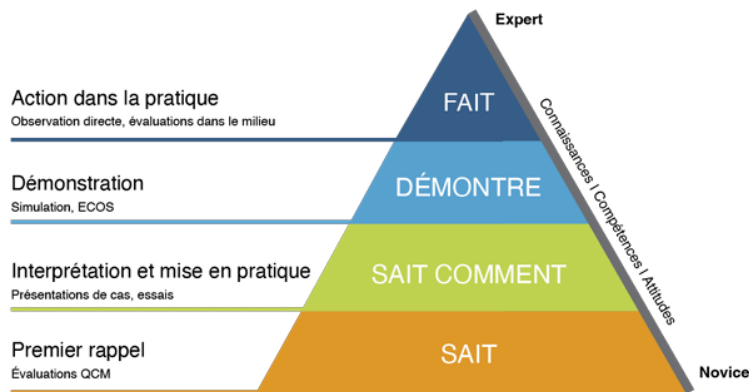


Figure 1 : Pyramide de Miller de l'évaluation des compétences¹

Les étapes suivantes seront utilisées pour définir chaque compétence ciblée :

- Tout d'abord, mettre au point des **énoncés de compétence** qui fournissent une description complète du domaine de compétence (par exemple, qu'entend-on par « mathématiques »?).
- Ensuite, mettre au point une **description** de ce que signifie être compétent dans le domaine (que signifie être compétent en « mathématiques »?).
- Enfin, mettre au point une liste d'**indicateurs** : les résultats distincts et observables d'actions qui démontrent une compétence (comment une personne démontrera-t-elle la compétence à chacun des niveaux « savoir comment » et « faire »?).

Consigner les facteurs pris en compte dans la définition des compétences, en rendre compte et donner un aperçu du niveau d'effort et du temps requis pour définir chaque compétence.

3. **Créer** des processus d'évaluation pour les compétences sélectionnées. Les processus doivent être clairs, fondés sur les résultats et pouvoir être mis en œuvre par les EES, comme par les organismes de réglementation du génie, pour évaluer une personne aux niveaux « savoir comment » et « faire » de la pyramide d'évaluation des compétences de Miller. Les processus doivent comprendre les renseignements que les candidats ont à fournir aux fins d'évaluation.

¹ Miller, G. E. (1990). The assessment of clinical skills/competence/performance. *Academic Medicine*, 65, S63-S67.

Démontrer comment les processus établissent que la personne est prête à exercer (si l'évaluation se fait au niveau « savoir comment ») et à obtenir le permis d'exercice (si l'évaluation se fait au niveau « faire »). Consigner et rationaliser les facteurs pris en compte dans l'établissement des processus d'évaluation et décrire le niveau d'effort requis pour les mettre au point.

4. **Élaborer et superviser** la mise à l'essai des compétences et des indicateurs ciblés d'une manière qui permettra :
- d'évaluer les candidats au permis d'exercice issus de programmes agréés ou non par le BCAPG;
 - de donner aux EES et aux organismes de réglementation du génie (le cas échéant) la capacité de les tester;
 - d'évaluer suffisamment de candidats pour permettre l'analyse des résultats;
 - d'englober la diversité géographique entre les provinces et les territoires du Canada.

Consigner et justifier les facteurs pris en compte dans la conception des essais, les paramètres des personnes envisagées pour l'évaluation, la façon dont la sélection de la population d'essai permet l'analyse des résultats, décrire la façon dont les résultats doivent être analysés, résumer le niveau d'effort requis pour concevoir les essais et formuler une prédiction du niveau d'effort requis pour mettre au point un essai à grande échelle pour un secteur de compétence canadien donné.

Réaliser les essais de sorte que les objectifs 1 à 3 soient atteints. S'assurer que le temps et le niveau d'effort requis pour évaluer les compétences choisies sont documentés.

5. **Rapport** sur les conclusions de l'étude pilote. Présenter un rapport sur l'étude pilote aux membres de l'équipe de direction d'Ingénieurs Canada en utilisant le format suivant :
- Partie 1 : Introduction et contexte
 - Partie 2 : Sélection des compétences pour l'étude pilote (voir l'objectif 1)
 - Partie 3 : Définition des compétences (voir l'objectif 2, inclure les définitions des compétences et des indicateurs sélectionnés en annexe)
 - Partie 4 : Processus d'évaluation (voir l'objectif 3, les processus pour les organismes de réglementation du génie et les EES doivent être inclus en annexe)
 - Partie 5 : Conception de l'étude pilote (voir l'objectif 4)
 - Partie 6 : Résultats de l'analyse des résultats
 - Partie 7 : Analyse et conclusions
 - Partie 8 : Recommandations
 - Partie 9 : Conclusions

Pouvoir et prise de décisions

Pour mener à bien son mandat, le Groupe de travail est responsable des six objectifs définis ci-dessus. Pour atteindre les objectifs, il devra prendre des décisions dans les domaines suivants :

- sélectionner les compétences à mettre à l'essai;
- définir les compétences et les indicateurs connexes (ou superviser leur définition) de façon à ce que leur évaluation démontre la compétence et soit justifiable;

- créer (ou superviser la création) des processus d'évaluation, créer un plan pour mettre à l'essai les compétences et les processus sélectionnés;
- superviser l'exécution de l'étude pilote;
- formuler des recommandations.

Afin de faciliter la prise de décisions, les niveaux de responsabilité suivants seront attribués :

- Le Groupe de travail sur l'étude pilote du PCSC est réputé être **chargé** de la prise de décisions sur les sujets précédents tout en justifiant et en consignait les facteurs pris en compte.
- Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada est propriétaire et **responsable** de l'étude pilote. Lorsque le Groupe de travail indique qu'un objectif a été atteint, il en fait rapport aux membres de l'équipe de direction d'Ingénieurs Canada pour examen et acceptation avant que la documentation soit diffusée aux parties intéressées et au conseil d'Ingénieurs Canada.
- Les cadres du PCSC et de l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice seront en fin de compte appuyés par les membres de l'équipe de direction d'Ingénieurs Canada, approuvés par le conseil d'Ingénieurs Canada et devront être acceptés par les organismes de réglementation avant leur adoption.
- D'autres parties intéressées et/ou le conseil d'Ingénieurs Canada peuvent être **consultés** à la discrétion du Groupe de travail pour atteindre les objectifs.
- Le conseil d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) et les organismes canadiens de réglementation du génie seront **tenus au courant** des progrès de l'étude pilote tout au long du projet.

Composition du groupe de travail

La composition du Groupe de travail sur l'étude pilote du PCSC vise à englober la majorité des parties intéressées du projet AAG, mais elle demeure limitée dans sa taille afin de ne pas ralentir les progrès. Par conséquent, les membres suivants seront mobilisés :

- personnel d'Ingénieurs Canada;
- au moins un représentant du Groupe de travail sur l'exigence de formation du projet AAG;
- au moins un représentant du Groupe de travail sur le but de l'agrément du projet AAG;
- un représentant du BCAPG et un du BCCAG;
- au moins deux représentants des EES doivent être inclus;
- au moins deux représentants des organismes de réglementation du génie doivent être inclus;
- au moins un représentant de l'industrie;

Le Groupe de travail peut faire appel à des experts en la matière au besoin pour réaliser son mandat.

Temps à consacrer

On s'attend à ce que le Groupe de travail se réunisse au moins une fois par mois à compter du premier trimestre de 2025. Il sera chargé d'examiner les documents entre les réunions. Il participera à ses propres réunions, communications continues et événements distincts. Les demandes de ressources supplémentaires ou de prolongation de délai seront communiquées au moyen de comptes rendus réguliers aux membres de l'équipe de la direction d'Ingénieurs Canada le plus tôt possible.

Approche de l'étude pilote du PCSC – ébauche

Introduction

Le présent document constitue un résumé général de la façon de faire progresser les travaux liés à l'étude pilote du Profil de compétences à spectre complet (PCSC), comme recommandé dans le *Rapport sur la voie à suivre* (le *Rapport*) du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG). Le mandat initialement annexé au *Rapport* a fait l'objet d'une révision et présente la portée des activités devant être réalisées par un groupe de travail. Le présent document rationalise l'approche à adopter pour l'étude pilote et fournit des détails contextuels supplémentaires touchant la planification. Cette approche est préliminaire et évoluera au fil du temps. Le document vise à :

- fournir des renseignements à l'équipe de projet interne, au conseil d'Ingénieurs Canada (IC) et aux parties intéressées sur les prochaines étapes prévues, en plus d'assurer une harmonisation entre toutes ces parties ;
- proposer un plan de base qui sera amélioré à mesure que la planification plus détaillée progresse.

Il est recommandé dans le *Rapport* que le système d'agrément se concentre sur la transition vers les qualités requises des diplômés comme base de mesure du contenu des programmes d'études, tandis que le PCSC et l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice sont peaufinés et mis à l'essai. Dans le *Rapport*, les sections sur l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice et le PCSC reconnaissent qu'une étude pilote reste nécessaire pour évaluer la faisabilité de les adopter. Enfin, la transition du système d'agrément décrite dans la section « Mesures à long terme : 2025 et au-delà » du *Rapport* dépendra fortement des leçons et des résultats tirés de l'étude pilote du PCSC.

Objectifs de l'étude pilote

1. Permettre à un groupe de travail de concevoir conjointement les compétences attendues pour le PCSC et l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice puis les faire approuver par l'équipe de direction d'Ingénieurs Canada. Une fois appuyés par l'équipe de direction, les cadres devront être approuvés par le conseil d'Ingénieurs Canada et acceptés par les organismes de réglementation avant d'être adoptés.
2. Valider que les cadres de compétences du PCSC et de l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice satisfont aux exigences en matière d'évaluation de la formation (y compris l'agrément) et de permis d'exercice.

3. Établir des processus et des procédures d'évaluation des compétences qui peuvent être utilisés à la fois par les organismes de réglementation et par les établissements d'enseignement supérieur (EES).
4. Démontrer que le PCSC et l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice représentent une amélioration mesurable pour les parties intéressées au sein de l'écosystème du génie.

Exigences

Tel que décrit dans la recommandation 12 du *Rapport* :

Recommandation 12 : Étude pilote sur la faisabilité du PCSC : Entamer une étude pilote visant à évaluer la faisabilité du PCSC conformément aux modalités proposées.

Pour étudier la faisabilité du PCSC, il faudra évaluer un cadre de compétences pleinement validé et un ensemble de processus et de procédures d'évaluation par rapport aux méthodologies actuelles afin de mesurer l'amélioration et la valeur prévues.

À partir de la séance de conception conjointe sur la voie à suivre qui a eu lieu en avril 2024, les participants ont suggéré de commencer par mettre au point et à l'essai un sous-ensemble de compétences en vue de faire progresser rapidement la compréhension des compétences et de leur évaluation.

Afin de maintenir l'élan, les leçons tirées de la mise à l'essai d'un sous-ensemble initial de compétences peuvent être appliquées à la définition et à la validation du cadre de compétences intégral avant d'en évaluer la faisabilité.

Autres exigences déterminées jusqu'à présent

- Les résultats initiaux de la première étape de l'étude pilote du PCSC seront disponibles d'ici la fin de 2025.
- La gouvernance et la planification de l'étude pilote du PCSC doivent être adaptables et appuyer une prise de décisions efficace afin de favoriser un élan continu.

Principes directeurs

L'approche de conception collaborative (conception conjointe) utilisée pour le projet AAG sera également adoptée pour l'étude pilote. Elle comprend les cinq principes énoncés dans le *Rapport* (p. 16) et énumérés ici :

1. Les gens aiment ce qu'ils conçoivent et s'approprient ce qu'ils créent.
2. Variété nécessaire.
3. Conception à partir de l'état futur.

4. Acceptation des conflits et des différences de pouvoir.
5. Un type de conversation différent donne des résultats différents.

Hypothèses de planification

- Les ressources en personnel et le budget d'Ingénieurs Canada seront mis à disposition pour réaliser le plan dans les délais prescrits.
- Les membres du groupe de travail sur l'étude pilote du PCSC connaîtront bien le sujet, appuieront les principes directeurs et seront disponibles pour participer tout au long de l'étude pilote.

Stratégies de ressourcement

- Obtenir une expertise externe rapidement, au besoin.

Approche technique

- Ingénieurs Canada scindera l'étude pilote en deux étapes.
- La première étape permettra de mettre au point des compétences, des indicateurs et des processus d'évaluation pour un sous-ensemble de compétences du PCSC et de l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice puis de mettre à l'essai l'évaluation de ces compétences.
- En limitant l'étude pilote à un sous-ensemble de compétences et en observant les efforts requis pour mettre au point les compétences et les processus d'évaluation, l'équipe de projet sera en mesure de recueillir des données et des apprentissages pour orienter la création du PCSC et de l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice dans leur ensemble.
- La deuxième étape se fondera sur les leçons apprises de la première étape.

Portée de la première étape

Point	Description	Pourquoi c'est important	Comment le réaliser	Principal produit livrable
1	Déterminer un sous-ensemble approprié de compétences à mettre à l'essai.	Le degré et la qualité des connaissances tirées de l'étude pilote dépendent fortement du choix des compétences pertinentes, qui peuvent être évaluées pour les diplômés issus ou non de programmes agréés par le BCAPG et qui touchent à la fois les compétences du PCSC et celles de l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice.	Le groupe de travail examinera les compétences, utilisera une approche d'analyse des tâches pour sélectionner les compétences hautement pertinentes pour tous les ingénieurs.	Rapport sur les compétences sélectionnées comprenant la justification du choix.
2	Définir le sous-ensemble de compétences et les indicateurs connexes de façon à ce que leur évaluation démontre la compétence et soit justifiable.	À l'heure actuelle, une incertitude demeure quant à la définition des compétences et de leurs indicateurs (et les efforts requis pour le faire) afin qu'ils puissent être évalués d'une manière objective, justifiable et axée sur les résultats.	Le groupe de travail ou le consultant discuteront des facteurs à prendre en considération pour définir les compétences choisies et parvenir à un consensus sur l'énoncé de compétence, la description et la liste d'indicateurs pour chaque compétence sélectionnée.	Un rapport comprenant les facteurs à prendre en considération et les justifications utilisées pour définir chaque compétence, la définition de chaque compétence choisie (énoncé de compétence, description et liste d'indicateurs) ainsi qu'un compte rendu du niveau d'effort et du temps requis pour mettre au point les compétences.
3	Créer des processus d'évaluation pour les compétences sélectionnées.	Des processus d'évaluation clairs pouvant être mis en œuvre par les EES pour les candidats issus ou non de programmes agréés par le BCAPG sont nécessaires pour couvrir tous les cheminements menant au permis d'exercice.	Le groupe de travail ou le consultant examineront les processus d'évaluation existants et détermineront les étapes communes et uniques nécessaires pour évaluer à la fois les niveaux « savoir comment » et « faire » pour tous les cheminements vers le permis d'exercice.	Un ensemble de processus et de procédures d'évaluation à fournir aux fins de la mise à l'essai.

Point	Description	Pourquoi c'est important	Comment le réaliser	Principal produit livrable
4	Élaborer et superviser la mise à l'essai des compétences et des processus sélectionnés.	Les compétences doivent être testées pour confirmer que leur définition et les méthodes d'évaluation sont suffisantes pour confirmer la compétence.	L'évaluation des compétences et des processus définis englobera tous les cheminements vers le permis d'exercice, pourra être effectuée par les EES et les organismes de réglementation, portera sur diverses régions et contiendra suffisamment de données pour évaluer efficacement les résultats.	Conception des mises à l'essai, leçons tirées des mises à l'essai (à inclure dans le rapport final).
5	Présenter un rapport sur les leçons apprises et les recommandations.	Les compétences doivent être testées pour confirmer que leur définition et les méthodes d'évaluation sont suffisantes pour confirmer la compétence.	Le groupe de travail ou le consultant doivent compiler les rapports antérieurs, les résultats des mises à l'essai et les leçons tirées dans un rapport à présenter à l'équipe de direction d'Ingénieurs Canada.	Rapport sur la première étape de l'étude pilote.

Portée de la deuxième étape

La deuxième étape de l'étude pilote du PCSC sera élargie afin de définir toutes les compétences et tous les indicateurs du PCSC et de l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ce qui permettra de peaufiner les processus d'évaluation en fonction des leçons tirées de la première étape de l'étude pilote, de vérifier et de confirmer que les bonnes compétences sont en place et d'évaluer la faisabilité de la mise en œuvre du cadre validé.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Budget 2025 et cotisation par personne pour 2027		4.3
Objet :	Approuver le budget 2025 et recommander aux membres le montant de la cotisation annuelle par personne pour 2027	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Assurer la supervision des finances en veillant à ce que le budget annuel soit élaboré de façon à s'aligner sur les valeurs de l'organisme et orienter la prise de décisions	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Conformité financière (risque opérationnel) Réduction de la viabilité financière à long terme (risque du conseil)	
Motions à examiner :	<ol style="list-style-type: none"> 1. QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité FAGR, le budget 2025 comprenant un budget opérationnel de 11,5 millions \$ et un budget de projet de 1,1 million \$. 2. QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2027 soit fixée à 11 \$ par inscrit, sur recommandation du Comité FAGR. 	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers, conformément aux articles 5.7b) et 5.8b) du Règlement administratif	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Derek Menard, dirigeant principal des finances Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Marlo Rose, présidente du Comité FAGR	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Avec le soutien du Comité FAGR, le conseil doit veiller à ce qu'un budget annuel précisant les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique soit établi et s'assurer que les dix objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada sont réalisés et que les réserves sont maintenues, conformément à la politique du conseil 7.12, *Actifs nets*.
- Conformément à l'article 7 du [Règlement administratif](#), le conseil doit, au plus tard le 1^{er} janvier 2025, recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur à compter de janvier 2027. La cotisation par personne est une source importante de revenus pour Ingénieurs Canada.
- En mai 2024, les membres ont approuvé une cotisation par personne pour 2026 de 10 \$ par inscrit. Ce montant est inférieur à la cotisation par personne de 10,21 \$ par inscrit qui était en place de 2006 à 2023. Si on l'avait augmentée de 2007 à 2024 en fonction de l'indice annuel des prix à la consommation de Statistique Canada, elle serait actuellement de 15,17 \$.

Action ou recommandation proposée

- Approuver le budget 2025 proposé et autoriser l'utilisation des fonds de réserve.

- Recommander aux membres la cotisation par personne pour 2027, qui sera examinée et approuvée par les membres à l'assemblée annuelle des membres (AAM) de mai 2025.

Répercussions financières

- Le budget proposé pour 2025 est un budget déficitaire de 1,3 million \$, compte tenu des revenus de 11,3 millions \$ et des dépenses totales de 12,7 millions \$. *À noter que 1,1 million \$ des dépenses totales se rapportent aux projets importants qui seront financés à partir des actifs nets non affectés (réserves).*
 - Si l'on exclut les projets importants, le budget d'exploitation présente un déficit de 216 \$.
- Les revenus devraient augmenter de 768 \$ comparativement au budget de 2024, principalement en raison de l'augmentation des revenus de commandite du programme national de TD Assurance.
- Les dépenses d'exploitation s'établissent à 11,5 millions \$, soit une diminution de 1,7 % par rapport aux dépenses d'exploitation de 11,7 millions \$ de 2024.

Avantages

- Le conseil a approuvé des budgets déficitaires ces dernières années, ainsi qu'un financement important pour des projets inclus dans le plan stratégique 2022-2024, et une baisse de la cotisation par personne en 2024 et 2025 afin de puiser dans les réserves non affectées qui avaient largement dépassé leur niveau cible minimum de 1 million \$. Le fait de laisser les actifs nets non affectés de l'organisme croître sans contrainte aurait pu compromettre le statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada.
- La croissance des réserves non affectées était due en grande partie à l'acquisition d'environ 2 millions \$ par année en fonds d'affinité qui auraient été versés à Professional Engineers Ontario (PEO) si l'organisme avait adhéré au programme d'affinité. 2024 a été la première année complète de participation de PEO au programme d'affinité, qui a utilisé ses 2 millions \$ de fonds d'affinité, ce qui aura une incidence importante sur le taux de croissance futur des réserves non affectées. Le budget actuel et la cotisation par personne proposée soutiennent les efforts continus visant à revenir à un budget d'exploitation équilibré.

Autres options envisagées

- Deux options pour le montant de la cotisation par personne ont été présentées dans le budget, fondées sur les prévisions pour 2025-2029. Le Comité FAGR et le conseil ont soutenu la première option (le scénario 1) qui établit la cotisation par personne pour 2027 à 11 \$ par inscrit.

Consultations

- Le conseil a examiné le budget proposé et le montant de la cotisation par personne lors de sa réunion du 10 octobre. Les administrateurs ont eu la possibilité de consulter leur conseil respectif et de fournir une rétroaction.
- Lors de sa réunion du 22 octobre, le Comité FAGR a examiné et appuyé le budget final proposé pour 2025 et la recommandation concernant le montant de la cotisation par personne. Ce montant est basé sur les revenus et les dépenses prévus pour 2025, 2026 et 2027.

Risques

- Le budget doit s'aligner sur les priorités établies par le conseil et les membres, et répondre aux besoins des organismes de réglementation.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Le dirigeant principal des finances fera rapport sur l'état financier du budget global et sur les projets financés par les fonds de réserve lors des réunions ordinaires du Comité FAGR prévues en 2025.
- Les membres seront immédiatement informés du montant de la cotisation par personne proposée pour 2027 et cette question sera inscrite pour approbation à l'ordre du jour de l'AAM de mai 2025.

Annexes

- **Annexe 1** : Budget de 2025
- **Annexe 2** : Fiches d'analyse détaillée des revenus et des portefeuilles

Budget 2025 d'Ingénieurs Canada

Le présent budget a été rédigé aux fins de discussion par le conseil d'Ingénieurs Canada lors de sa réunion du 10 octobre 2024.

Points saillants

- a) Le budget de 2025 prévoit des revenus de 11,3 millions \$ et des dépenses de 12,7 millions \$.
- b) Les dépenses en immobilisations pour 2025 sont estimées à 60 000 \$.
- c) Les réserves non affectées prévues à la fin de 2025 sont de 5,5 millions \$.
- d) Les projets stratégiques devant être financés à partir des réserves sont :
 - Priorités stratégiques :**
 - Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation
 - Réaliser notre rôle dans la durabilité
 - Réaliser une fédération plus forte
 - Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs
 - Réaliser une profession inclusiveLes dépenses totales relatives aux projets s'établiront à 1 133 105 \$ en 2025.
- e) Sur la base des dépenses et des revenus prévus et des soldes des réserves non affectées, il est proposé que le conseil recommande aux membres d'augmenter la cotisation par personne pour 2027 à 11 \$ par inscrit.

Sommaire du budget 2025

Le budget proposé pour 2025 est un budget déficitaire de 1 349 017 \$. À noter que 1 133 105 \$ des dépenses totales se rapportent aux projets stratégiques qui seront financés à partir des fonds de réserve non affectés. Si l'on exclut les projets stratégiques, le budget d'exploitation présente un déficit de 215 913 \$.

Les dépenses comportent deux (2) éléments principaux, soit les dépenses d'exploitation et les dépenses relatives aux projets stratégiques. Les dépenses d'exploitation pour 2025 s'établissent à 11,5 millions \$, soit une réduction de 2 % ou 200 249 \$ par rapport à 2024 (dépenses d'exploitation de 11,7 millions \$). Le Comité FAGR a approuvé les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire de 2025, qui avaient un objectif de réduction des dépenses d'exploitation de 100 000 \$, à l'exclusion des 100 000 \$ affectés au plan de relève du chef de la direction dans le budget de 2024. Des détails supplémentaires sur les dépenses d'exploitation sont fournis dans les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles.

Les revenus devraient augmenter de 768 019 \$, soit de 7 % comparativement au budget 2024. L'écart positif est principalement dû à l'augmentation des revenus de commandite du programme national de TD Assurance. Une ventilation détaillée des revenus figure dans les feuilles d'analyse détaillée des portefeuilles.

Établissement du budget

- La préparation du budget annuel d'Ingénieurs Canada commence par la détermination des initiatives particulières qui seront entreprises au cours de l'année à venir. Ces initiatives sont proposées par la haute direction pour assurer leur alignement sur les priorités stratégiques et opérationnelles.
- Par la suite, les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire sont préparées et soumises à l'approbation du Comité FAGR lors de sa première réunion en juin.

- Une fois les hypothèses approuvées, les estimations de revenus et de coûts sont préparées et examinées par l'équipe de direction, et une ébauche de budget est ensuite soumise à l'examen du Comité FAGR.

Estimations et hypothèses

Les estimations et hypothèses suivantes ont été utilisées dans l'élaboration du budget :

- Les cotisations annuelles sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par les organismes de réglementation.
- Les revenus du programme d'assurance habitation et automobile de TD sont calculés en fonction des estimations fournies directement par TD.
- Objectif de réduction des dépenses d'exploitation de 100 000 \$, à l'exclusion des 100 000 \$ affectés au plan de relève du chef de la direction dans le budget de 2024.
- Le budget des ressources humaines (RH) (qui fait partie du portefeuille Services intégrés) comprend :
 - 47 équivalents temps plein (ETP), c'est-à-dire le même nombre d'ETP qu'en 2024.
 - Des ajustements de salaire basés sur l'examen de l'échelle salariale pour certains employés, alors que d'autres recevront une augmentation de 2,7 % pour ajustement au coût de la vie. L'augmentation de 2,7 % de l'IPC est conforme au taux de l'IPC de Statistique Canada pour la période de 12 mois se terminant en avril 2024.
- L'élaboration du budget d'immobilisations est basée sur l'examen des besoins de l'organisme en matière d'infrastructures, comprenant les installations physiques et l'infrastructure de TI.

Budget 2025

Le budget 2025 a été structuré pour indiquer l'affectation prévue des ressources aux objectifs fondamentaux (également appelés « impératifs opérationnels ») et aux priorités stratégiques) définis dans le [Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada](#). Des détails supplémentaires sur les dépenses prévues par portefeuille sont présentés dans les annexes.

Tableau 1 – Budget 2025

Catégorie	Budget 2025	Budget 2024	Écart entre le budget 2025 et le budget 2024 \$	Écart entre le budget 2025 et le budget 2024 %	Notes
Revenus :					
Revenus - Cotisations annuelles	2 586 883	2 576 985	9 898	0 %	
Revenus - Investissements	562 587	522 438	40 148	8 %	
Revenus – Programmes nationaux (programmes d'affinité)	8 044 292	7 414 819	629 472	8 %	1
Revenus - DEI et Rayonnement	118 500	30 000	88 500	295 %	2
Total des revenus :	11 312 261	10 524 243	768 019	7 %	
Dépenses d'exploitation :					
Agrément	447 517	513 529	66 012	13 %	3
Facilitation de relations de travail	151 185	123 981	(27 204)	-22 %	4
Services et outils	120 150	119 835	(315)	0 %	
Programmes nationaux	884 130	784 782	(99 348)	-13 %	5
Représentations auprès du gouvernement fédéral	63 500	78 000	14 500	19 %	
Recherches et changements réglementaires	6 595	21 000	14 405	69 %	6
Mobilité internationale	98 714	84 738	(13 976)	-16 %	
Promotion et rayonnement	339 650	363 100	23 450	6 %	
Diversité et inclusion	94 000	195 550	101 550	52 %	7
Protection des marques officielles	166 902	163 650	(3 252)	-2 %	
Services de secrétariat	982 981	1 232 502	249 521	20 %	8
Services intégrés	8 172 850	8 047 756	(125 094)	-2 %	9
Total des dépenses d'exploitation	11 528 174	11 728 422	200 249	2 %	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(215 913)	(1 184 180)	968 277		
Dépenses relatives aux projets :					
<u>Plan stratégique 2025-2029</u>					
Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation	561 938	-	(561 938)	s. o.	10
Réaliser notre rôle dans la durabilité	32 000	-	(32 000)	s. o.	10

Réaliser une fédération plus forte	70 000	-	(70 000)	s. o.	10
Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs	129 148	-	(129 148)	s. o.	10
Réaliser une profession inclusive	340 018	-	(340 018)	s. o.	10
	1 133 105	-	(1 133 105)	s. o.	

Plan stratégique 2022-2024					
Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	-	622 637	622 637	s. o.	
Renforcer la collaboration et l'harmonisation	-	2 731	2 731	s. o.	
Accélérer l'initiative 30 en 30	-	268 622	268 622	s. o.	
Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	-	2 706 854	2 706 854	s. o.	
	-	3 600 844	3 600 844	s. o.	
Total des dépenses relatives aux projets	1 133 105	3 600 844	2 467 739	69 %	
Excédent/(Déficit)	(1 349 017)	(4 785 024)	3 436 007	72 %	

Notes sur les écarts entre le budget 2025 et le budget 2024

1. L'augmentation de 629 472 \$ est principalement due au programme d'assurance habitation et automobile de TD Assurance, qui prévoit une augmentation de 8,1 % des frais de commandite par rapport à 2024. Cela s'explique par une augmentation du nombre de polices clients combinée à une augmentation des primes d'assurance.
2. Cette augmentation de 88 500 \$ pour un total de 118 500 \$ est attribuable au succès de la campagne de parrainage de la Conférence 30 en 30 de 2024, qui a généré 118 000 \$ de revenus. Ces fonds sont utilisés pour réduire les coûts associés à la prestation de ces services.
3. La diminution du budget de 66 012 \$ est due à une meilleure évaluation de tous les coûts liés aux déplacements sur la base des dépenses réelles de déplacements en 2023 et 2024, compensée par l'augmentation des coûts de soutien opérationnel associés au système Tandem.
4. L'augmentation de 27 204 \$ est principalement due à la poursuite des coûts opérationnels de l'initiative stratégique précédente de collaboration et d'harmonisation, ainsi qu'à une augmentation des coûts des réunions du Groupe des chefs de la direction.
5. L'augmentation de 99 348 \$ est attribuable à l'hypothèse budgétaire 2024 selon laquelle Ingénieurs Canada réussirait à négocier avec TD Assurance le remboursement des services actuariels. Le budget de 2025 respecte les dépenses prévues pour 2024.
6. La diminution de 14 405 \$ est due à une décision délibérée de transférer des ressources des travaux liés aux objectifs fondamentaux vers des travaux stratégiques.
7. Cette diminution est due au transfert de 101 550 \$ vers le budget des ressources humaines des Services intégrés pour couvrir un poste au sein de l'équipe « Appartenance et engagement ». Ce poste était à l'origine lié à la Priorité stratégique PS2.1 du Plan stratégique 2022-2024.
8. La diminution de 249 521 \$ est basée sur une meilleure évaluation des coûts réels des réunions du conseil et des comités en 2023 et 2024, et sur l'élimination de l'allocation budgétaire unique de 100 000 \$ en 2024 pour le plan de relève du chef de la direction.
9. L'augmentation de 125 094 \$ est principalement attribuable à des hausses salariales résultant d'une combinaison de révisions des échelles salariales ou d'augmentations de l'IPC de 2,7 %. Cette augmentation

a été compensée par les économies réalisées dans le cadre du Parcours d'excellence, étant donné qu'aucun coût de vérification n'est inclus en 2025, et par les économies sur les coûts des TI.

10. Ces éléments sont les orientations stratégiques du Plan stratégique 2025-2029. Les coûts concordent avec les hypothèses de l'enveloppe budgétaire présentées au Comité FAGR et le budget affecté à ces éléments provient des réserves non affectées. Voir les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles pour plus de détails.

Budget 2025 – Dépenses totales par impératif opérationnel, y compris les coûts de personnel

Le tableau suivant est présenté à des fins d'analyse. Il comprend les dépenses par objectif fondamental proposées pour 2025, incluant les coûts de projets et les coûts des salaires et des avantages du personnel (composante RH), tel qu'indiqué dans le budget des Services intégrés.

Tableau 2 – Budget 2025 avec affectations pour les RH

Catégorie	Composante		Total	Affectation	Notes
	Dépenses	RH			
OF 1 - Agrément	1 009 456	861 710	1 871 166	16 %	1
OF 2 - Facilitation des relations de travail	151 185	152 891	304 076	3 %	
OF 3 - Services et outils	120 150	189 051	309 201	3 %	
OF 4 – Programmes nationaux	174 130	452 098	626 228	5 %	2
OF 5 – Représentations auprès du gouvernement fédéral	63 500	189 051	253 446	2 %	
OF 6 - Recherches	6 595	26 248	32 843	0 %	
OF 7 – Mobilité internationale	98 714	467 442	566 156	5 %	
OF 8 - Promotion de la profession	468 798	341 282	810 080	7 %	
OF 9 – Diversité et inclusion	315 518	544 135	859 653	7 %	3
OF 10 - Protection des marques officielles	166 902	26 252	193 154	2 %	
Services de secrétariat	1 084 981	1 152 404	2 236 385	19 %	
Services intégrés	1 692 903	2 077 488	3 770 391	32 %	
Total :	5 352 832	6 479 946	11 832 778	100 %	

Notes

- 1 Comprend les activités d'agrément et les l'orientation stratégique Réaliser l'agrément et les évaluations des candidats
- 2 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de 710 000 \$.
- 3 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de commandite de 118 500 \$.

Budget d'immobilisations 2025

Tableau 3 – Budget d'immobilisations

Type d'actif	Budget 2025	Budget 2024
Mobilier et équipement de bureau	10 000 \$	10 000 \$
Matériel informatique	40 000 \$	57 000 \$
Améliorations locatives	10 000 \$	10 000 \$
Total :	60 000 \$	77 000 \$

En 2025, 40 000 \$ du budget d'immobilisations seront utilisés pour renouveler le matériel informatique, sur la base de notre cycle de renouvellement de quatre ans. En outre, des coûts de mobilier et d'équipement de bureau de 10 000 \$ seront affectés au remplacement du mobilier général, et des coûts d'améliorations locatives de 10 000 \$ seront investis dans les réparations des installations générales.

État des réserves

La politique du conseil 7,12, *Actifs nets*, permet à Ingénieurs Canada de maintenir des niveaux d'actifs nets adéquats et est considérée comme un signe de sécurité, de stabilité et de résistance prudente à des conditions commerciales et économiques défavorables. Les niveaux cibles des actifs nets du conseil pour les réserves affectées sont de 1,5 million \$ pour les frais juridiques, de 2 millions \$ pour les priorités stratégiques et de 2,5 millions de dollars pour les imprévus. Le niveau cible des réserves non affectées n'est pas inférieur à 1 million \$.

Tableau 4 - Réserves

Année	Actifs nets	Fonds de défense juridique	Fonds pour priorités stratégiques	Fonds général pour imprévus	Investis en imm. corporelles et en imm. incorporelles	Réserves non affectées	Total	Notes
2024	Solde d'ouverture en 2024	1 500 000	2 000 000	2 500 000	385 667	10 831 606	17 217 273	1
	Ajouts d'immobilisations				77 000	(77 000)		
	Amortissement des immobilisations				(200 174)	200 174		
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2024					(4 167 642)		
	Solde de fermeture prévu en 2024		1 500 000	2 000 000	2 500 000	305 177	6 744 454	13 049 631
2025	Ajouts d'immobilisations				60 000	(60 000)		
	Amortissement des immobilisations				(206 100)	206 100		
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2025					(1 349 017)		
	Solde de fermeture prévu en 2025		1 500 000	2 000 000	2 500 000	201 761	5 498 853	11 700 614
2026	Ajouts d'immobilisations				500 000	(500 000)		
	Amortissement des immobilisations				(200 000)	200 000		
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2026					(1 016 570)		
	Solde de fermeture prévu en 2026		1 500 000	2 000 000	2 500 000	544 445	4 139 599	10 684 044
2027	Ajouts d'immobilisations				100 000	(100 000)		
	Amortissement des immobilisations				(200 000)	200 000		
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2027					(877 643)		
	Solde de fermeture prévu en 2027		1 500 000	2 000 000	2 500 000	87 129	3 319 271	9 806 400

Note 1 - Établi dans les états financiers audités de 2023

Note 2 - Voir le paragraphe ci-dessous pour plus d'information

Le déficit prévu de 877 643 \$ en 2027 suppose une cotisation par personne de 11 \$ en 2027.

Prévisions triennales : 2025 - 2027

Le tableau suivant présente les prévisions relatives aux revenus et dépenses futurs pour la période 2025-2027.

Tableau 5 – Prévisions triennales (en milliers)

Catégorie	2025	2026	2027	Notes
Revenus :				
Revenus - Cotisations annuelles	2 587	3 223	3 557	1
Revenu - Investissements	563	459	464	
Revenus – Programmes nationaux	8 044	8 292	8 539	2
Revenus - DEI et Rayonnement	119	121	123	
Total des revenus :	11 312	12 095	12 684	
Dépenses d'exploitation :				
Agrément	448	448	448	
Facilitation de relations de travail	151	151	151	
Services et outils	120	120	120	
Programmes nationaux	884	884	884	
Représentations auprès du gouvernement fédéral	64	64	64	
Recherches et changements réglementaires	7	7	7	
Mobilité internationale	99	99	99	
Promotion et rayonnement	340	340	340	
Diversité et inclusion	94	94	94	
Protection des marques officielles	167	167	167	
Services de secrétariat	983	983	983	
Services intégrés	8 173	8 173	8 173	
Augmentation des dépenses d'exploitation par rapport à 2025	-	350	700	
Total des dépenses d'exploitation	11 528	11 878	12 228	
Pourcentage de l'augmentation des dépenses d'exploitation		3 %	3 %	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(216)	217	455	
Dépenses relatives aux projets :				
Plan stratégique 2025-2029				
Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation	562	-	-	3
Réaliser notre rôle dans la durabilité	32	-	-	3
Réaliser une fédération plus forte	70	-	-	3
Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs	129	-	-	3
Réaliser une profession inclusive	340	-	-	3
	1 133	1 233	1 333	
Total des dépenses relatives aux projets	1 133	1 233	1 333	
Excédent/(Déficit)	(1 349)	(1 017)	(878)	

Notes sur les prévisions

1. Les revenus tirés des cotisations annuelles sont calculés sur la base d'une cotisation par personne de 8 \$ en 2025, de 10 \$ en 2026 et qui passera à 11 \$ en 2027. Le nombre total de membres devrait diminuer de 0,3 % en 2026 et augmenter de 0,3 % en 2027.
2. Les revenus d'affinité de TD sont basés sur les projections sur 5 ans fournies par TD, qui prévoient des augmentations de 4 % et de 4,1 % en 2026 et 2027 respectivement pour la partie revenant à Ingénieurs Canada.
3. Ces budgets sont basés sur la planification actuelle pour les priorités stratégiques (2025-2029) et seront ajustés au fur et à mesure de l'avancement des projets. Le montant de 1 233 000 \$ et de 1 333 000 \$ inclus pour 2026 et 2027 respectivement est un paramètre fictif utilisé à des fins de modélisation financière, qui sera révisé avec l'avancement des plans relatifs aux projets.

Hypothèses

Ces prévisions supposent que la portée du travail et les orientations stratégiques d'Ingénieurs Canada se maintiendront à un niveau similaire de 2025 à 2027.

Lors de la préparation de la projection des dépenses d'exploitation et dans le but de revenir à un budget d'exploitation équilibré, une augmentation de 3 % a été supposée en 2026 et 2027.

Cotisation par personne proposée pour 2027

Conformément à l'article 7 du [Règlement administratif](#) d'Ingénieurs Canada, le conseil doit proposer le montant de la cotisation par personne pour 2027. Les prévisions pour les réserves non affectées pour 2028 et 2029 sont également présentées, à la demande des organismes de réglementation. La cotisation proposée a été établie en tenant dûment compte des dépenses (d'exploitation, de projet et stratégiques) et des revenus. Les hypothèses suivantes ont été formulées pour le calcul de la cotisation par personne proposée :

1. Les revenus provenant des cotisations par personne sont basés sur les estimations des organismes de réglementation quant à leur nombre de membres jusqu'en 2027, puis augmentent de 2 % en 2028 et 2029.
2. Les revenus provenant des programmes d'affinité sont basés sur les projections fournies par les fournisseurs des programmes.
3. Les dépenses d'exploitation augmenteront de 3 % entre 2026 et 2029.
4. De 2026 à 2029, les dépenses liées aux nouvelles priorités stratégiques augmenteront de 0,1 million \$ par an par rapport à 2025.

Tableau 6 – Soldes prévus des réserves non affectées

Les tableaux suivants présentent, sur la base des hypothèses ci-dessus, l'état sommaire des produits et des charges et les soldes prévus des réserves non affectées par année.

Le scénario 1 suppose une cotisation par personne de 11 \$ en 2027, de 12 \$ en 2028 et de 12 \$ en 2029.

<i>États des produits et charges (en milliers)</i>		<i>COTISATION/PERS. =</i>			
		<i>11 \$</i>	<i>12 \$</i>	<i>12 \$</i>	<i>12 \$</i>
Catégorie	Budget 2025	Projections 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029
Total des revenus	11 312	12 095	12 684	13 370	13 786
Total des dépenses d'exploitation	11 528	11 878	12 228	12 578	12 928
<i>% Augmentation (diminution) des dépenses d'exploitation</i>		3%	3%	3%	3%
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(216)	217	455	791	857
Total des dépenses relatives aux projets	1 133	1 233	1 333	1 433	1 533
Excédent/(Déficit)	(1 349)	(1 017)	(878)	(642)	(676)

Projections des réserves non affectées (en milliers)					
	Budget 2025	Projections 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029
Solde d'ouverture	6 744	5 499	4 140	3 319	2 735
Ajouts d'immobilisations	(60)	(500)	(100)	(100)	(100)
Amortissement des immobilisations	206	200	200	200	200
Amortissement des améliorations locatives	(43)	(43)	(43)	(43)	(43)
Excédent/(Déficit) projeté	(1 349)	(1 017)	(878)	(642)	(676)
Solde de fermeture projeté	5 499	4 140	3 319	2 735	2 116

Le scénario 2 suppose une cotisation par personne de 10 \$ en 2027, de 11 \$ en 2028 et de 12 \$ en 2029.

<i>États des produits et charges (en milliers)</i>		COTISATION/PERS. =	\$10	\$11	\$12
Catégorie	Budget 2025	Projections 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029
Total des revenus	11 312	12 095	12 360	13 040	13 786
Total des dépenses d'exploitation	11 528	11 878	12 228	12 578	12 928
<i>% Augmentation (d' diminution) des dépenses d'exploitation</i>		3%	3%	3%	3%
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(216)	217	132	462	857
Total des dépenses relatives aux projets	1 133	1 233	1 333	1 433	1 533
Excédent/(Déficit)	(1 349)	(1 017)	(1 201)	(972)	(676)

Projections des réserves non affectées (en milliers)

	Budget 2025	Projections 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029
Solde d'ouverture	6,744	5,499	4,140	2,996	2,082
Ajouts d'immobilisations	(60)	(500)	(100)	(100)	(100)
Amortissement des immobilisations	206	200	200	200	200
Amortissement des améliorations locatives	(43)	(43)	(43)	(43)	(43)
Excédent/(Déficit) projeté	(1,349)	(1,017)	(1,201)	(972)	(676)
Solde de fermeture projeté	5,499	4,140	2,996	2,082	1,463

Recommandation concernant la cotisation par personne en 2027 :

Sur la base de ce qui précède, il est recommandé d'augmenter la cotisation annuelle par personne de 1 \$ pour l'établir à 11 \$ en 2027 (scénario 1). Cette augmentation se traduira par une hausse des revenus de 323 000 \$ en 2027 par rapport à 2026. Selon ce scénario et compte tenu des réductions des coûts d'exploitation de 3 % prévues en 2027, nous prévoyons d'atteindre un budget d'exploitation excédentaire de 455 000 \$. Avec des dépenses en matière de projets stratégiques de 1,3 million \$ en 2027, nous prévoyons un déficit global de 878 000 \$. Cela se traduirait par des réserves non affectées de 3,3 millions \$ à la fin de 2027 – ce qui est supérieur au minimum recommandé par le conseil de 1 million \$.

Valeur par membre

Le tableau de la valeur par membre présenté ci-dessous à titre d'information illustre la valeur totale en dollars que chaque membre reçoit sur la base des dépenses budgétisées actuellement proposées pour 2025.

Dépenses d'exploitation budgétisées 2025	11 528 174 \$
Dépenses de projet budgétisées 2025	1 133 105 \$
	12 661 278 \$
Nombre de membres prévu en 2025	323 360
Valeur par membre en 2025	39 \$

Revenus

Analyse détaillée

Description : Les revenus d'Ingénieurs Canada comprennent deux (2) éléments principaux : les commandites des programmes d'affinité et les cotisations annuelles des organismes de réglementation. Ces deux (2) éléments devraient constituer 86 % des revenus de 2025. D'autres revenus proviennent de projets particuliers, qui sont aussi assortis de dépenses, comme le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP), les commandites du gala de remise des Prix d'ingénieurs Canada, des réunions de printemps et des programmes de rayonnement, ainsi que les revenus provenant de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC). Ces cinq (5) éléments constituent 9 % des revenus totaux. Les 5 % restants sont constitués des revenus et de l'appréciation des placements, des revenus de loyer et des intérêts sur les soldes bancaires.

Détails budgétaires

Numéro	Description	Budget de 2025	% du total	Budget de 2024	Changement
1	Programmes d'affinité et d'assurance	7 146 792	63,2%	6 517 319	629 472
2	Cotisations annuelles des org. de réglementation	2 586 883	22,9%	2 576 985	9 898
3	Programme SPLIP	710 000	6,3%	710 000	-
4	Changements dans la juste valeur des placements	200 000	1,8%	250 000	(50 000)
4	Revenus de placement	300 000	2,7%	212 000	88 000
5	Commandites des Prix d'Ingénieurs Canada	175 000	1,5%	175 000	-
6	Commandites de la DEI et du rayonnement	118 500	1,0%	30 000	88 500
7	Revenus provenant de DDIC	45 787	0,4%	44 298	1 488
8	Revenus de location	12 000	0,1%	11 340	660
9	Commandites de l'AGA	12 500	0,1%	12 500	-
10	Intérêts sur soldes bancaires (CAN)	4 800	0,0%	4 800	-
Total des revenus		11 312 261	100%	10 544 243	768 018

Justification du budget de 2025 :

1. Les revenus des programmes d'affinité pour 2025 sont déterminés par les contrats conclus avec les fournisseurs, le plus important étant le programme d'assurance habitation et automobile de TD Assurance. L'année 2018 était la première année d'une entente de 12 ans conclue avec TD Assurance pour ce programme d'assurance. Les revenus de TD Assurance de 2025 sont calculés en fonction de la valeur totale des primes souscrites pour 2024. Ce montant ne sera connu avec certitude qu'au début de 2025. Les estimations pour 2025 sont basées sur les prévisions de la valeur totale des primes souscrites (420 millions \$) fournies par TD Assurance.
2. Les cotisations annuelles versées par les organismes de réglementation sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par chaque organisme. Sur la base des projections reçues pour 2025 (323 360 membres par rapport à 322 123 membres dans le budget de 2024), Ingénieurs Canada prévoit une augmentation de 10 000 \$ des cotisations annuelles en 2025. La cotisation par personne en 2025 et en 2024 est de 8 \$.
3. Les revenus du programme SPLIP sont basés sur les estimations des niveaux de participation pour 2025. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.

4. Les revenus de placement ont augmenté de 38 000 \$, principalement en raison du retour prévu à un taux de rendement à 4 % par rapport à 3,5 % en 2024. Le taux de rendement historique du portefeuille est 5,98 %.
 5. Les revenus de commandites des Prix d'Ingénieurs Canada sont les mêmes qu'en 2024. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
 6. Les commandites de la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) et du programme de rayonnement concernent la conférence annuelle 30 en 30 et le Mois national du génie (MNG). Ces fonds sont utilisés pour réduire les coûts liés à la prestation de ces services. L'augmentation prévue de 88 500 \$ en 2025 est le résultat du succès de la campagne de parrainage de la Conférence 30 en 30 de 2024, qui a généré des revenus de 118 000 \$.
 7. Les revenus provenant de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) sont du type « entrées-sorties », compensés par des dépenses équivalentes.
 8. Ces revenus proviennent de la location de locaux dans les bureaux d'Ingénieurs Canada.
 9. Aucun changement en 2025. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
 10. Ces revenus représentent l'excédent de liquidités à court terme provenant des opérations, qui est conservé dans un compte d'épargne portant intérêt.
-

Agrément

Analyse détaillée du portefeuille de 2025

Portefeuille : Activités d'agrément et améliorations des procédures et systèmes d'agrément

Description : Ce portefeuille comprend tous les travaux relatifs à l'Objectif fondamental 1 (les activités régulières du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie [BCAPG]) et à l'Orientation stratégique (OS) Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation, avec les piliers du Profil de compétences à spectre complet, de l'amélioration du système d'agrément et de l'analyse de la rentabilité du processus national d'admission et d'évaluation de la formation.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2025
1. Activités d'agrément	447 517 \$
2. OS – Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation	561 938 \$
Total	1 009 455 \$

Justification du budget de 2025

1. Ce poste comprend les coûts des visites de programmes, les coûts de formation des membres du BCAPG, des visiteurs et du personnel des établissements d'enseignement supérieur (EES), les coûts associés à la gestion continue des relations avec les éducateurs, DDIC et l'Association canadienne de l'éducation en génie (ACEG), ainsi que les coûts de production du rapport annuel « Responsabilité en matière d'agrément ». Les coûts de déplacement représentent 62 % de cet élément de coût.
2. Les travaux présentés dans le Rapport sur la voie à suivre en 2024 seront poursuivis dans le cadre de ce projet. Des recommandations spécifiques liées à l'évaluation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG (à déterminer à l'automne 2024) seront mises en œuvre par les organismes de réglementation, les EES, le BCAPG, le personnel d'Ingénieurs Canada et d'autres parties intéressées. Les systèmes d'Ingénieurs Canada subiront la transition nécessaire. Les coûts sont liés aux services d'un psychométricien, aux honoraires de consultants, aux frais d'un consultant en changement de système, aux déplacements et à une ressource chargée d'effectuer une analyse contextuelle/de rédiger un document contextuel. Il y aura également un ETP de remplacement pour soutenir ce projet.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG pour 2025 s'établit à 634 712 \$ comparativement à 758 158 \$ en 2024. Il s'agit du total des coûts de l'élément 1 ci-dessus, plus les coûts d'organisation des réunions du BCAPG abordés dans l'analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat.

Encourager de bonnes relations entre les organismes de réglementation

Analyse détaillée du portefeuille de 2025

Portefeuille : Encourager de bonnes relations entre le personnel et les bénévoles des organismes de réglementation

Description : Ce portefeuille comprend tous les travaux au titre de l'Objectif fondamental 2, notamment le soutien aux groupes de responsables, au Groupe des chefs de la direction et au Groupe des présidents, ainsi que les dépenses d'exploitation en cours de la Priorité stratégique 1.2, Renforcer la collaboration et l'harmonisation (PS1.2).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2025
1. Groupes de responsables	95 800 \$
2. Groupe des chefs de la direction	40 385 \$
3. Renforcer la collaboration et l'harmonisation	15 000 \$
Total	151 185 \$

Justification du budget de 2025

1. Ce poste comprend les coûts d'organisation d'une (1) réunion en personne du Groupe national des responsables de l'exercice, du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi et du Groupe national des responsables de l'admission.
2. Ce poste comprend les coûts d'organisation des trois (3) réunions en personne du Groupe des chefs de la direction, les coûts de transport aérien et d'hébergement des organismes de réglementation comptant moins de 2 500 membres inscrits (Engineers PEI, NAPEG et Engineers Yukon) pour leur permettre d'assister à la réunion de juillet, et les coûts de transport aérien des organismes comptant entre 2 500 et 10 000 membres inscrits pour leur permettre d'assister à la réunion de juillet.
3. L'ancienne Priorité stratégique 1.2, *Renforcer la collaboration et l'harmonisation*, a pris fin en 2024 avec la signature d'un énoncé de collaboration à l'assemblée annuelle des membres (AMM) en mai. Les activités pour le prochain plan stratégique seront absorbées et réalisées dans le cadre des dépenses d'exploitation.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- L'organisation de ces réunions constitue un service précieux aux yeux des organismes de réglementation, et une occasion importante pour le personnel d'Ingénieurs Canada de collaborer avec eux au niveau du personnel.

Fourniture de services et d'outils pour la réglementation et l'exercice professionnel

Analyse détaillée du portefeuille de 2025

Portefeuille : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation, facilitent la mobilité nationale et favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie. Ces services sont fournis par le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (qui produit des programmes d'examens, des guides et des documents) et par le personnel d'Ingénieurs Canada.

Description : Ce portefeuille englobe tous les travaux prévus dans l'Objectif fondamental 3, dont le plan de travail du Bureau des conditions d'admission (BCCAG) et la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2025
1. Éléments du plan de travail du BCCAG (tels qu'actuellement proposés)	56 150 \$
2. Maintenance de la Base de données nationale sur les effectifs	64 000 \$
Total	120 150 \$

Justification du budget de 2025 :

1. Ce poste comprend le budget d'exécution du plan de travail proposé du BCCAG pour 2025 :

Rédaction d'un document sur les technologies d'avant-garde	Reporté	12 000 \$
Élaboration d'un guide sur la réglementation du génie		17 000 \$
Guide sur l'utilisation des nouvelles technologies en génie		à l'interne
Révision du Guide destiné aux organismes de réglementation (2018) sur l'évaluation de la formation universitaire des titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément		à l'interne
Différentes activités de sensibilisation		27 150 \$
TOTAL		56 150 \$

2. Il s'agit des coûts annuels d'hébergement et de maintenance de la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCCAG pour 2025 s'établit à 173 381 \$ en 2024 comparativement à 172 500 \$ en 2024. Il s'agit des coûts pour réaliser le plan de travail qui sont présentés ici, plus les coûts d'organisation des réunions du BCCAG qui sont abordés dans l'analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat.
- Le BCCAG fait appel à des consultants pour l'aider à réaliser certains éléments de son plan de travail.
- La majorité des travaux entrepris par le BCCAG sont pluriannuels et les éléments seront reportés jusqu'en 2025.
- La BDNE est un outil utilisé par les organismes de réglementation pour faciliter l'octroi de permis aux ingénieurs déjà titulaires dans une autre zone de compétence canadienne. Onze organismes de réglementation consultent la BDNE pour vérifier le statut professionnel de tels candidats, et cinq organismes y téléversent des données sur leurs propres candidats (et trois autres organismes s'apprêtent à se joindre à ce groupe).

Prestation de programmes nationaux
Analyse détaillée du portefeuille de 2025

Portefeuille : Prestation de programmes nationaux

Description : Ce portefeuille comprend les éléments relevant de l'Objectif fondamental 4 qui concernent les coûts des programmes d'affinité.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2025
1. Programmes d'affinité	169 130 \$
2. Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP)	715 000 \$
Total	884 130 \$

Justification du budget de 2024 :

1. Cet élément comprend les frais estimatifs des actuaires-conseils), le matériel de promotion et de marketing, ainsi que les coûts de déplacement et de réunions.
2. Il s'agit d'un coût de type « entrée-sortie » (c.-à-d. que cette dépense est équilibrée par des revenus équivalents). Le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire protège les membres en règle. Dix (10) des douze (12) organismes de réglementation participent à ce programme; PEO et l'OIQ n'y participent pas. Le programme garantit que le membre, le public et la réputation de la profession d'ingénieur demeurent protégés dans de nombreux cas mettant en cause des services professionnels. Ingénieurs Canada gère le programme pour le compte des organismes de réglementation participants.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucune autre considération.

Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Analyse détaillée du portefeuille de 2025

Portefeuille : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Description : Ce portefeuille contient tous les éléments de l'Objectif fondamental 5, y compris les activités continues et la mise en œuvre de la nouvelle sous-stratégie de représentation.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2025
1. Veille législative	37 600 \$
2. Consultant externe en affaires publiques	20 500 \$
3. Initiatives de politiques publiques	2 400 \$
4. Panels du gouvernement fédéral	3 000 \$
Total	63 500 \$

Justification du budget de 2025

Ce portefeuille contient toutes les activités de représentation, y compris les activités continues et les activités recommandées dans la sous-stratégie OF5.

1. Veille législative : le recours à une firme d'affaires publiques pour assurer une bonne surveillance des lois et règlements fédéraux ayant une incidence sur la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.
2. Il n'y aura pas de Journée sur la Colline en 2025. Les fonds de la Journée sur la Colline seront réaffectés à l'embauche d'un consultant externe en affaires publiques pour un travail ciblé de relations gouvernementales.
3. Initiatives de politiques publiques et services de traduction : le coût des initiatives de politiques publiques (frais de déplacement pour assister à des rencontres avec des parlementaires, inscription à des événements, etc.) et des services de traduction.
4. Panels du gouvernement fédéral : les coûts, non couverts par le gouvernement fédéral, associés aux déplacements pour représenter Ingénieurs Canada lors de réunions de comités et de panels de consultation fédéraux à l'extérieur d'Ottawa, par exemple les réunions semestrielles (automne et printemps) de la Plénière de la Plateforme d'adaptation au changement climatique de Ressources naturelles Canada.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Ingénieurs Canada accordera la priorité aux travaux en cours et aux efforts de représentation des intérêts de la profession afin de maintenir des relations positives avec le gouvernement fédéral et de continuer à jouer son rôle pour s'assurer de demeurer un conseiller de confiance sur les enjeux importants qui touchent la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.
- Il est essentiel d'allouer des ressources suffisantes pour soutenir les initiatives de représentation des intérêts de la profession et d'entretenir des relations solides avec les décideurs fédéraux afin de maintenir notre influence dans le cadre de l'élaboration des politiques et des règlements.

Surveillance, recherches et conseils concernant la profession d'ingénieur et son autoréglementation

Analyse détaillée du portefeuille de 2025

Portefeuille : Recherches sur la profession d'ingénieur et la réglementation professionnelle en général.

Description : Ce portefeuille comprend les travaux liés à l'Objectif fondamental 6, à savoir effectuer un suivi, mener des recherches et fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2025
1. Recherches – Conférences	6 595 \$
Total	6 595 \$

Justification du budget de 2025

1. Ces coûts comportent les frais de déplacement pour toute conférence et une présentation potentielle sur un sujet connexe.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Les organismes de réglementation sont consultés sur la sélection des sujets pour le document sur les nouveaux domaines d'exercice et les documents de recherche, et ils participent aux groupes consultatifs pour l'élaboration de ces documents.
-

Mobilité internationale du travail et des praticiens

Analyse détaillée du portefeuille de 2025

Portefeuille : Mobilité internationale du travail et des praticiens

Description : Ce portefeuille comprend les éléments relevant de l'Objectif fondamental 7, notamment l'adhésion à des organisations internationales et la participation à leurs conférences, le maintien et la mise au point d'ententes de mobilité au niveau de la formation universitaire et au plein niveau professionnel, le maintien et l'amélioration de nos outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers (le [site Web Ingénieurs-ici.ca](http://site.Web.Ingénieurs-ici.ca), la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers [BDEDE], et le soutien des organismes de réglementation et du public).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2025
1. Organisations internationales (IEA)	49 625 \$
2. Organisations basées aux États-Unis (NCEES)	4 200 \$
3. Outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers	32 689 \$
4. Maintien du répertoire de la mobilité	12 200 \$
Total	98 714 \$

Justification du budget de 2025

1. Cet élément comprend les coûts de participation de cinq (5) personnes à l'assemblée annuelle de l'International Engineering Alliance (IEA) au Mexique, ainsi que nos frais d'adhésion annuels.
2. Cet élément comprend les coûts de participation de deux personnes à l'assemblée annuelle du National Council of Examiners for Engineering and Surveying (NCEES) aux États-Unis.
3. Cet élément comprend le coût de l'organisation et de l'entretien de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), ainsi que le coût de la tenue à jour du site Ingénieurs-ici.ca et des mises à jour demandées par les organismes de réglementation.
4. Cet élément comprend les coûts de fonctionnement annuels du nouveau répertoire de la mobilité. Le maintien d'un répertoire est une condition à respecter pour l'adhésion de l'IEA aux ententes International Professional Engineers et APEC Engineers (IPEA et APEC-EA).

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- La BDEDE est un outil utilisé par les organismes de réglementation pour évaluer la formation universitaire des personnes formées en génie à l'étranger (PFGE). Cet outil comprend des informations provenant de 250 pays, avec des informations détaillées sur plus de 4 000 établissements d'enseignement et plus de 15 000 programmes de génie.

Promouvoir la reconnaissance de la valeur de la profession et susciter l'intérêt de la prochaine génération

Analyse détaillée du portefeuille de 2025

Portefeuille : Promotion et rayonnement

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités relevant de l'Orientation stratégique (OS) : Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs et de l'Objectif fondamental 8 visant à favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession (promotion) et à susciter l'intérêt de la prochaine génération d'ingénieurs (rayonnement), notamment la mise en œuvre d'une nouvelle sous-stratégie pour le portefeuille, les activités continues, et l'exécution des programmes de prix, de bourses d'études et du titre de Fellow.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2025
1. Promotion et rayonnement	134 000 \$
2. Prix, bourses d'études et titre de Fellow	205 650 \$
3. OS - Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs	129 148 \$
Total	468 798 \$

Justification du budget de 2025

- Cet élément comprend : l'action auprès des jeunes de la maternelle à la fin du secondaire (Guides du Canada, Scouts du Canada, concours Ville du futur), l'action auprès des étudiants et étudiantes en génie (Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG), EngiQueers), les initiatives nationales de rayonnement collaboratif (Mois national du génie, Communauté de pratique pour les membres du personnel du rayonnement des organismes de réglementation), les diplômés en génie et les programmes pour les ingénieurs stagiaires et membres stagiaires) et le leadership visionnaire conjoint (MOOC « L'ingénierie durable », Groupe de travail sur l'engagement stratégique, projet d'impact collectif).
- Cet élément englobe l'exécution du programme de prix, du programme de bourses d'études et du programme du titre de Fellow. La majorité des dépenses liées aux prix et aux bourses sont compensées par des contributions sous forme de commandites aux réunions du printemps.
- Dans le cadre de l'Orientation stratégique : Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs, nous examinerons la campagne Construire l'avenir et convoquerons le conseil et les organismes de réglementation pour déterminer si Ingénieurs Canada pourrait mener et financer une campagne de marketing nationale et, le cas échéant, de quelle façon. Nous continuerons également à promouvoir le site Web Parcours vers l'ingénierie et les activités visant à soutenir les diplômés en génie et le processus d'obtention du permis d'exercice et à mettre en avant la valeur que les ingénieurs apportent aux conseils d'administration et à la haute direction des entreprises et des organismes publics en termes d'intérêt public et de sécurité.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucune autre considération.

Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de la profession
Analyse détaillée du portefeuille de 2025

Portefeuille : Diversité et inclusion

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités relevant de l'Orientation stratégique (OS) : Réaliser une profession inclusive et de l'Objectif fondamental 9, Promouvoir la diversité et l'inclusivité au sein de la profession, notamment les activités continues, et l'exécution de la sous-stratégie de la PS2.1.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2025
1. OF - Réaliser une profession inclusive	340 018 \$
2. Activités continues en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)	94 000 \$
Total	434 018 \$

Justification du budget de 2025

1. Dans le cadre de l'Orientation stratégique : Réaliser une profession inclusive, nous élaborerons et mettrons en œuvre une stratégie nationale de recrutement et de maintien en poste. Nous repositionnerons l'initiative 30 par 30 et organiserons une conférence nationale. Nous commencerons à mettre en œuvre l'exercice de vision dirigé par le Comité consultatif autochtone et mènerons des consultations auprès des organismes de réglementation sur la portée proposée de notre travail en faveur de la vérité et de la réconciliation. Nous continuerons à réviser le programme des champions et championnes, afin de le faire passer d'un groupe d'alliés axé sur la sensibilisation à un programme national conçu pour permettre et soutenir le changement du système, en mettant l'accent sur trois groupes d'intérêt : les employeurs d'ingénieurs, les EES et les organismes de réglementation.
2. Cet élément comprend également les activités d'EDI en cours dans le cadre de l'OF9, notamment :
 - l'engagement et le soutien du Comité consultatif autochtone;
 - le soutien des séances du Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie (RDAFG);
 - la production d'un ou deux rapports nationaux, y compris du Rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucune autre considération.

Protection des marques officielles

Analyse détaillée du portefeuille de 2025

Portefeuille : Superviser la gestion, l'enregistrement et la protection des marques de commerce et des marques officielles d'Ingénieurs Canada et administrer le processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités prévues dans l'Objectif fondamental 10, notamment la gestion et la protection des marques officielles et des marques de commerce d'Ingénieurs Canada et l'administration du processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2025
1. Protection des marques de commerce	159 120 \$
2. Textes et abonnements	7 782 \$
Total	166 902 \$

Justification du budget de 2024 :

1. Au nom des douze organismes de réglementation, Ingénieurs Canada s'oppose activement à l'utilisation abusive du titre d'« ingénieur » et de ses marques de commerce au Canada. Il est difficile de prédire le nombre exact d'oppositions potentielles à des marques de commerce en 2025, mais il faut noter que le nombre d'oppositions actives a augmenté de façon constante au cours des trois dernières années; le budget de 159 120 \$ est basé sur cette tendance et sur une estimation des honoraires d'un cabinet d'avocats externe et des frais de dépôt auprès du gouvernement. Dans le cas où les oppositions font l'objet d'une procédure judiciaire, les preuves, les arguments et les audiences donnent lieu à des frais plus importants, car leur préparation et leur présentation devant le tribunal nécessitent beaucoup de temps. Actuellement, il y a environ 45 procédures en cours et quatre (4) audiences potentielles ont été identifiées.
2. Ce poste comprend les coûts des abonnements à des bases de données juridiques pour un (1) utilisateur.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucune autre considération.

Services de secrétariat

Analyse détaillée du portefeuille de 2025

Portefeuille : Services de secrétariat

Description : Ce portefeuille comprend toutes les responsabilités du conseil et les dépenses liées au soutien du conseil, de ses comités, de DDIC et des orientations stratégiques (OS); la réalisation de notre rôle en ce qui concerne la durabilité et la réalisation d'une fédération plus forte.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2025
1. Réunions du conseil et des comités	620 340 \$
2. Réunions du BCAPG	187 195 \$
3. Réunions du BCCAG	117 231 \$
4. Déplacements du président ou de la présidente	12 615 \$
5. Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)	45 601 \$
6. OS - Réaliser notre rôle dans la durabilité	32 000 \$
7. OS - Réaliser une fédération plus forte	70 000 \$
Total	1 084 981 \$

Justification du budget de 2025

1. Ce poste comprend les coûts des réunions du conseil de février, avril, mai, octobre et décembre, de l'assemblée annuelle des membres (AAM) de mai et de l'atelier stratégique du conseil de juin. Il comprend également toutes les réunions des comités et des groupes de travail du conseil.
2. Ce poste comprend les coûts de deux (2) réunions en personne du BCAPG, ainsi que les coûts des réunions en personne du Comité des politiques et des procédures du BCAPG.
3. Ce poste comprend les coûts de deux réunions en personne du BCCAG.
4. Ce poste comprend les coûts de déplacement au Canada du président ou de la présidente (et de son invité.e., pour assister à l'assemblée annuelle d'un organisme de réglementation). Les coûts de déplacement pour assister à des événements particuliers (p. ex. : l'International Engineering Alliance) sont inclus dans le budget de chaque événement.
5. Ce poste comprend les coûts du chef de la direction (ou de son mandataire) pour assister à deux (2) réunions de DDIC et maintenir les relations avec ce groupe. Il comprend aussi les coûts d'un entrepreneur chargé de fournir des services de secrétariat à DDIC. DDIC rembourse Ingénieurs Canada pour ce service, ce qui veut dire que 45 601 \$ de ces coûts sont de type « entrées-sorties ».
6. Ce poste comprend les coûts d'un consultant externe chargé de réaliser une analyse contextuelle afin de jeter les bases de l'évaluation du rôle national d'Ingénieurs Canada en matière de durabilité.
7. Il s'agit d'un coût initial pour l'embauche d'un consultant externe qui sera chargé de mener des entrevues avec les douze (12) organismes de réglementation afin de cerner les questions, d'établir une comparaison avec d'autres systèmes de gouvernance et de présenter des options au conseil.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG pour 2025 s'établit à 634 712 \$ comparativement à 758 158 \$ en 2024. Les coûts d'exécution des travaux continus liés à l'agrément sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Agrément.

- Le budget total pour 2025 du BCCAG s'établit à 173 381 \$ en 2024 comparativement à 172 500 \$ en 2024. Les coûts d'exécution des travaux prévus dans le plan de travail sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Services et outils.
 - Les coûts des réunions du conseil et des comités sont les suivants :
 - 103 210 \$ Réunion de février (hiver)
 - 2 424 \$ Réunion d'avril (début du printemps) (en mode virtuel)
 - 237 154 \$ Réunion et AAM de mai (printemps)
 - 96 673 \$ Atelier du conseil de juin (en Alberta)
 - 81 237 \$ Réunion d'octobre (automne)
 - 6 349 \$ Réunion de décembre (fin d'automne) (en mode virtuel)
-

Services intégrés : Autres
Analyse détaillée du portefeuille de 2025

Portefeuille : Services intégrés

Description : Ce portefeuille comprend le travail prévu sous Ressources internes, notamment divers services intégrés, comme les salaires, la technologie de l'information, les communications, les services juridiques internes, les installations, les adhésions à diverses associations, les budgets discrétionnaires des dirigeants et les déplacements du chef de la direction.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2025
1. Administration et finances	531 637 \$
2. Dépenses de l'équipe de direction comprenant les adhésions et les déplacements du chef de la direction	83 312 \$
3. Communications	92 594 \$
4. Installations et dépenses de bureau	683 740 \$
5. Ressources humaines	6 608 707 \$
6. Technologie de l'information	131 700 \$
7. Excellence organisationnelle	41 160 \$
Total	8 172 850 \$

Justification du budget de 2025 :

1. Ce poste comprend les dépenses telles que les assurances organisationnelles, les frais d'audit, les frais des conseillers d'investissements, les frais bancaires et l'abonnement au logiciel comptable, ainsi que l'amortissement (206 100 \$).
2. Ce poste comprend les dépenses générales et diverses liées aux déplacements du chef de la direction, c.-à-d. déplacements non liés à une réunion particulière, comme une réunion du Groupe des chefs de la direction ou une réunion du conseil; les dépenses diverses et de consultation de l'équipe de direction, et les adhésions (p. ex., Excellence Canada, Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, Chambre de commerce, Réseau canadien des organismes de réglementation, etc.).
3. Ce poste comprend la stratégie de communication, les services de communication; le développement, la maintenance et l'hébergement des sites Web publics; les publications périodiques comme Parlons génie et la Revue de presse quotidienne.
4. Ce poste comprend le loyer (609 781 \$), les coûts de services et fournitures de bureau et de téléphone, et les travaux de réparation et d'entretien des bureaux.
5. Ce poste comprend tous les salaires et les avantages sociaux, ainsi que les coûts liés aux ressources humaines, comme le recrutement, les prestations complémentaires au congé parental, le budget de formation du personnel, les frais de consultants, et les licences et frais d'adhésion du personnel.
6. Ce poste comprend les frais de licences et d'abonnement à Office 365 et Amazon WEB Services (pour le stockage de données dans l'environnement de nuage), des services du Centre de la

sécurité des opérations, les coûts de connexion Internet, et les dépenses en équipement (écrans, claviers, etc.) qui ne sont pas des immobilisations.

7. Ce poste comprend les dépenses liées au logiciel de collaboration, au logiciel de planification d'événements (Pheedloop), au logiciel de planification (Envisio), à l'évolution de notre programme de gestion des bénévoles et au maintien de l'engagement d'Ingénieurs Canada envers l'excellence.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucune autre considération.
-

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Révision des politiques du conseil		4.5
Objet :	Approbation des révisions apportées à des politiques existantes du conseil	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Élabore des politiques du conseil qui s'harmonisent avec les valeurs de l'organisme et orientent la prise de décisions, et révisé périodiquement ces politiques.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>i. 1.3, Objets d'Ingénieurs Canada</i> <i>ii. 2, Définitions</i> <i>iii. 4.7, Surveillance du chef de la direction</i> <i>iv. 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail</i> 	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Sophie Larivière-Mantha, présidente du Comité sur la gouvernance	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le Comité sur la gouvernance (CG) propose que le conseil approuve les révisions de quatre (4) politiques du conseil.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil examine et approuve les révisions proposées des politiques existantes présentées à l'annexe 1.
 - 1.3, Objets d'Ingénieurs Canada** : Suppression d'un renvoi avec un lien vers l'endroit où les objectifs sont publiés dans le site web d'Ingénieurs Canada.
 - 2, Définitions** : Mises à jour administratives pour harmoniser les définitions avec les mises à jour des politiques effectuées au cours de l'année écoulée.
 - 4.7, Surveillance du chef de la direction** : Ajout de texte afin d'assurer une certaine souplesse dans l'établissement des objectifs annuels du chef de la direction lors des années où il y a un changement de titulaire dans ce rôle.
 - 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail** : Révisions dans l'ensemble du texte afin de mieux aligner la politique sur les autres politiques du conseil.

Autres options envisagées

- Six (6) politiques du conseil ont été examinées. Des membres du CG ont été chargés d'examiner une politique en détail, avec les révisions proposées par le personnel, avant sa réunion du 18

septembre 2024. Les membres du CG ont ensuite eu l'occasion de proposer au comité d'autres révisions pour discussion.

- Le Comité sur la gouvernance a approuvé des modifications typographiques relevant de ses pouvoirs en ce qui concerne la Politique du conseil 3, *Organigramme*. Il est prévu que cette politique soit examinée de nouveau l'an prochain dans le cadre de l'examen de la gouvernance d'Ingénieurs Canada.
- Le comité a également reçu une mise à jour sur les modifications administratives apportées au manuel.
 - Dans la version anglaise de la politique, le terme « stakeholder » a été remplacé par le terme « interest holder » (« partie intéressée ») en raison de la connotation coloniale associée au premier terme.
 - Plusieurs politiques ont été révisées afin de refléter les révisions correspondantes apportées à d'autres politiques approuvées par le conseil.
- La Politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*, a été renvoyée au Comité RH pour une étude plus approfondie avant son examen par le conseil.

Risques

- Fonctionner en l'absence de politiques claires et à jour expose les administrateurs et administratrices et l'organisme à des risques pour la conformité et le maintien de la mémoire institutionnelle. Ces risques sont atténués, en partie, par l'examen régulier et continu des politiques.

Répercussions financières

- Aucune des révisions de politiques proposées n'a de répercussion sur le budget.

Avantages

- Les révisions proposées visent à améliorer les politiques existantes afin que le conseil et ses principales parties intéressées aient accès à des politiques claires qui régissent Ingénieurs Canada.

Consultations

- En plus d'un examen préliminaire réalisé par les membres du personnel de la gouvernance d'Ingénieurs Canada, le Comité RH a examiné les politiques suivantes lors de sa réunion du 5 septembre 2024 :
 - 4.7, *Surveillance du chef de la direction*
 - 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*
 - 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*

Prochaines étapes

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le Manuel des politiques sera mis à jour pour inclure les politiques révisées.

Annexe

- **Annexe 1** : Versions révisées (avec suivi des modifications) et propres des politiques.



1 Introduction et contexte

La section Introduction et contexte présente des informations générales qui aident à mettre en contexte les politiques regroupées dans ce manuel.

1.3 Objets d'Ingénieurs Canada

Date d'adoption : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Périodicité de révision : triennale

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 15 septembre 2021

- (1) Les Objets définissent et limitent toutes les activités entreprises par Ingénieurs Canada. Ils font partie intégrante des *Statuts de prorogation* et, à ce titre, constituent l'un des documents les plus importants de la gouvernance organisationnelle. Les plans stratégiques et opérationnels sont rédigés de manière à s'aligner précisément sur les Objets.
- (2) Ingénieurs Canada a pour objets de servir les intérêts collectifs des organismes de réglementation, de promouvoir et de maintenir les intérêts, l'honneur et l'intégrité de la profession d'ingénieur au Canada, et de faire toute chose légale, accessoire ou favorable à l'accomplissement de ces objets, notamment de servir les organismes de réglementation et de renforcer la profession d'ingénieur en s'acquittant de ce qui suit :
1. Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie.
 2. Faciliter et encourager de bonnes relations de travail entre les organismes de réglementation.
 3. Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.
 4. Offrir des programmes nationaux.
 5. Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral.
 6. S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada.
 7. Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
 8. Encourager la reconnaissance de la valeur et des contributions de la profession à la société, afin notamment de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.

Commented [JC1]: Les objets définis dans les Statuts de prorogation ne peuvent être révisés en apportant des modifications à la politique. En raison de leur importance, les objets nécessiteraient des consultations avec les membres et leur approbation (voir l'article 5.8 du Règlement administratif).
Les objectifs fondamentaux de l'organisme énumérés ici sous-tendent tous les travaux réalisés par Ingénieurs Canada. Le personnel ne recommande aucune modification de ces objectifs en ce moment.



9. Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusivité qui reflètent celles de la société canadienne;
10. Protéger tous mot(s), marque(s), slogan(s), ou logo(s), ou toute œuvre littéraire ou autres œuvres se rapportant à la profession d'ingénieur ou à ses objets.

Les objets peuvent aussi être consultés sur le site Web, sous le titre *Objet d'Ingénieurs-Canada*:
<https://engineerscanada.ca/fr/a-propos/gouvernance/politiques-documents-et-ressources>

Commented [JC2]: Il vaut mieux ne pas inclure ce type de référence dans la politique. Ainsi, si l'emplacement des objets est modifié dans le site Web, il ne sera pas nécessaire de mettre la politique à jour.



2. Définitions

Les termes suivants ont été définis pour les besoins de ce manuel.

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : annuelle

*Date de la dernière modification : 4 décembre 2023
(motion 2023-12-7D)*

Date de la dernière révision : 4 décembre 2023

~~Plan de consultation annuel : liste de toutes les consultations planifiées qu'Ingénieurs Canada a l'intention de mener. Cette liste indique le responsable de la consultation, le sujet, la période de consultation et les groupes consultés.~~

Assemblée annuelle : réunion annuelle des membres tenue en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Plan opérationnel annuel : plan produit par le chef de la direction, avec l'apport des présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission, qui décrit le travail qu'Ingénieurs Canada entreprendra pour réaliser le plan stratégique au cours d'une année civile.

Cotisation annuelle ou **Cotisation annuelle par personne** : montant annuel payable à Ingénieurs Canada par chaque membre. La cotisation annuelle est déterminée par les membres, sur recommandation du conseil et conformément au Règlement administratif.

Auditeur : comptable professionnel agréé nommé chaque année conformément au Règlement administratif.

Conseil : organe directeur d'Ingénieurs Canada composé des administrateurs et du conseiller membre du Groupe des chefs de direction.

Membre du conseil : administrateurs nommés conformément au Règlement administratif en plus du conseiller membre du Groupe des chefs de direction.

Dossier du conseil : information consignée qui est créée par ou pour le conseil, notamment les ordres du jour des réunions, les procès-verbaux des réunions, les notes personnelles relatives à une réunion ou un ordre du jour, les notes de breffage, les rapports, les résumés et les politiques.

Budget : budget annuel d'Ingénieurs Canada.

Règlement administratif : règles régissant Ingénieurs Canada établies conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Commented [JC1]: Dans le cadre des mises à jour régulières, cette politique a été révisée afin de s'assurer que les définitions sont conformes aux modifications apportées ailleurs dans le Manuel des politiques au cours de l'année dernière.

Commented [JC2]: Cette référence a été supprimée du manuel dans le cadre des révisions de la politique 7.11 Consultation qui ont été approuvées par le conseil.



BCAPG ou **BA** : Bureau canadien d'agrément des programmes de génie ou Bureau d'agrément. Bien qu'il soit désigné sous l'appellation de Bureau, le Bureau d'agrément est, strictement parlant, un comité permanent du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada.

BCCAG ou **BCA** : Bureau canadien des conditions d'admission en génie ou Bureau des conditions d'admission. Bien qu'il soit désigné sous l'appellation de Bureau, le Bureau des conditions d'admission est, strictement parlant, un comité permanent du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada

Groupe des chefs de direction : groupe composé des directeurs généraux des organismes de réglementation. Comprend également le ou la chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Conseiller du Groupe des chefs de direction : président du Groupe des chefs de direction ou son mandataire. Cette personne est membre sans droit de vote du conseil.

Chef de la direction : haut dirigeant d'Ingénieurs Canada. Relève du conseil et est responsable du bon fonctionnement de l'organisme.

Comité ou **Comité du conseil** : groupe de personnes établi sous l'autorité du conseil et chargées de soumettre au conseil des opinions, des options et les implications de ces options sur une question précise indiquée dans son mandat. Tout renvoi à un comité ou un comité du conseil englobe les membres du BCCAG et du BCAPG et leurs sous-comités.

Profil de compétences : description des compétences, attitudes et connaissances exigées d'une personne ou d'un groupe.

Consultation : méthode permettant d'obtenir un retour d'information structuré de la part des principales parties intéressées directement touchées par les travaux d'Ingénieurs Canada. Il s'agit de demander l'avis ou l'opinion des principales parties intéressées et de communiquer l'information recueillie et les décisions qui en résultent à toutes les parties intéressées.

Administrateur : personne ayant le droit de vote et élue par les membres conformément au Règlement administratif et à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Subordonnés directs : personnes qui relèvent directement du conseil, à savoir le chef de la direction, le secrétaire et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.

Organismes de réglementation du génie ou **organismes de réglementation** : les douze ordres professionnels, désignés par leur législation provinciale ou territoriale, régissant l'exercice du génie au Canada. Les organismes de réglementation sont les propriétaires d'Ingénieurs Canada et sont également considérés comme ses membres en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et conformément au Règlement administratif. En général, c'est le terme *organismes de réglementation* qui est privilégié.



Ingénieurs Canada : comprend le conseil et tous ses comités, y compris le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG), ainsi que le ou la chef de la direction, le personnel permanent et les comités opérationnels d'Ingénieurs Canada.

Gouvernance : processus par lequel les administrateurs dirigent et contrôlent Ingénieurs Canada. Ce processus définit, au moyen de politiques, les règles, les procédures, les obligations de rendre compte, les rôles et les responsabilités en matière de prise de décision.

Principes directeurs : énoncé qui intègre la culture d'Ingénieurs Canada et qui éclaire la prise de décision.

Initiative :

- **Projet** : effort temporaire entrepris pour créer un produit, un service ou un résultat unique.
- **Programme** : groupe d'initiatives connexes gérées de manière coordonnée pour obtenir des avantages qu'il ne serait pas possible d'obtenir si les initiatives étaient gérées individuellement. À Ingénieurs Canada, des programmes sont élaborés pour chaque objet.
- **Service** : Produits immatériels fournis par Ingénieurs Canada pour les organismes de réglementation de génie.

Parties intéressées : personne, groupe ou organisme pouvant influencer sur une décision, une activité ou le résultat d'une initiative, ou pouvant être touché ou se percevoir comme étant touché par une décision, une activité ou le résultat d'une initiative. À Ingénieurs Canada, il s'agit généralement des organismes de réglementation et des établissements d'enseignement supérieur.

Membres : catégories ou groupes de membres qu'Ingénieurs Canada est autorisé à établir en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et des statuts de prorogation d'Ingénieurs Canada. Les membres sont les douze organismes de réglementation et ils sont les propriétaires d'Ingénieurs Canada. Dans un souci de précision, c'est le terme organismes de réglementation qui est privilégié.

Énoncé de principe national : position consensuelle des organismes de réglementation qui est utilisée pour influencer l'orientation des politiques publiques et faciliter les discussions avec le gouvernement fédéral.

Dirigeants : le président, le président élu, le président sortant, le chef de la direction, le secrétaire et les autres dirigeants que le conseil peut nommer à l'occasion par voie de résolution.

Propriétaires : les douze organismes de réglementation, aussi connus sous le nom de membres conformément au Règlement administratif et à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.



Mesure du rendement : processus par lequel le conseil et les organismes de réglementation mesurent les progrès accomplis par Ingénieurs Canada vers la réalisation du Plan stratégique sur une base annuelle.

Politique : position, valeur ou perspective qui sous-tend l'action. Les politiques peuvent être adoptées, modifiées ou abrogées en vertu du Règlement administratif.

Président : dirigeant occupant la présidence du conseil. La personne qui remplit cette fonction assume les devoirs et responsabilités décrites dans la politique 4.9, *Rôle des présidents*.

Processus : toute activité opérationnelle, y compris les activités, les pratiques, les méthodes, les technologies, les conduites, les systèmes et autres domaines de décisions opérationnelles.

Quorum : nombre minimum d'administrateurs ou de membres de comité requis pour mener des affaires.

Secrétaire : fonction occupée par le chef de la direction d'Ingénieurs Canada ou par toute autre personne nommée par le conseil. Ressource impartiale pour le conseil, le secrétaire a la responsabilité de documenter les délibérations des réunions, de tenir à jour les dossiers de l'organisme et de s'assurer de la conformité du conseil aux documents constitutifs et aux lois applicables.

Groupe de travail : groupe de personnes nommées par le conseil pour étudier une question précise. Le groupe de travail est dissous par le conseil après l'exécution de sa tâche.

Plan stratégique : plan préparé par le conseil en concertation avec les organismes de réglementation, qui dicte ce que l'organisme doit réaliser sur une période précise. Ce plan est approuvé par les membres conformément au Règlement administratif.

Sujet de la consultation : brève description de la raison d'une consultation.

Commented [JC3]: Cette référence a été supprimée du manuel dans le cadre des révisions de la politique 7.11 Consultation qui ont été approuvées par le conseil.



4 Rôle du conseil

4.7 Surveillance du chef de la direction

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 12 décembre 2022

Date de la dernière révision : 12 décembre 2022

(motion 2022-12-4D)

- (1) Le Comité des ressources humaines (RH) est responsable de la gestion du rendement et du régime de rémunération du chef de la direction. Il peut choisir de recourir aux services d'un consultant externe en ressources humaines pour l'aider.
- (2) Le directeur ou la directrice, Ressources humaines, fournira au besoin une assistance pour faciliter l'ensemble du processus.

4.7.1 Établissement des objectifs et évaluation annuelle du rendement

- (1) Au début de chaque année civile, le chef de la direction devra rencontrer le Comité RH pour discuter de ses possibilités de développement, établir ses objectifs personnels pour l'année à venir, et obtenir les mesures de rendement de l'année en cours, le conseil approuvant les objectifs en ~~hiver~~ février. Des discussions permettront d'établir d'un commun accord des objectifs pour le chef de la direction pour l'année en cours. Chaque objectif doit avoir une mesure claire ou un indicateur pertinent.
- (2) Une évaluation officielle sera réalisée tous les trois ans par un consultant externe en RH.
- (3) Les années entre les évaluations officielles, les membres du Comité RH ou un consultant, si l'on choisit de retenir les services d'un consultant externe (les « intervieweurs »), tiendront des entrevues avec certains membres des groupes suivants pour solliciter leurs avis et commentaires sur le rendement et l'efficacité du chef de la direction :
 - a) Groupe des chefs de direction
 - b) Employés relevant directement du chef de la direction (personnel permanent)
 - c) Membres du conseil
- (4) Les intervieweurs tiendront des rencontres confidentielles et individuelles, avec les personnes sélectionnées. Les entrevues devront commencer en septembre ou octobre et se terminer avant le mois de décembre. Les intervieweurs rédigeront un rapport sommaire basé sur les entrevues qui contiendra la rétroaction obtenue, ainsi que des recommandations de croissance ou de changement en ce qui concerne le rendement du chef de la direction.
- (5) Avant la fin de l'année civile, le chef de la direction devra procéder à l'autoévaluation de son rendement durant l'année et de la réalisation de ses mesures de rendement et objectifs personnels.



~~(5)~~(6) Les échéances/délais pour fixer et évaluer les objectifs annuels du chef de la direction peuvent être ajustés au besoin, dans les années où un chef de la direction quitte Ingénieurs Canada et où un nouveau chef de la direction est engagé/embauché. Les objectifs seront/doivent être présentés au conseil dans les douze mois suivant la date d'embauche du chef de la direction.

~~(6)~~(7) Lors de l'évaluation de la réalisation des objectifs du chef de la direction, les membres du Comité RH doivent utiliser des lignes directrices, établies chaque année, aux fins de cohérence et d'objectivité.

~~(7)~~(8) Les membres du Comité RH devront se réunir au début de décembre pour discuter de leurs constatations et parachever leur rapport en vue de le présenter au conseil à huis clos lors de sa réunion d'hiver/février. Ce rapport comprendra une recommandation concernant l'octroi au chef de la direction d'une prime de rendement (pouvant atteindre jusqu'à 10 % de son salaire annuel).

~~(8)~~(9) Après la réunion du conseil, le président du Comité RH, le président sortant (s'il ne s'agit pas du président du Comité RH), le président et le président élu rencontreront le chef de la direction pour l'informer de la prime de rendement devant lui être octroyée. Cette réunion permettra aussi de s'assurer que le chef de la direction comprend les attentes pour l'année, de lui communiquer les commentaires généraux obtenus lors des entrevues, et de revoir, au besoin, les possibilités de croissance et de développement.

4.7.2 Examen annuel du régime de rémunération

- (1) Le Comité RH doit examiner chaque année le régime de rémunération du chef de la direction et, sous réserve des conditions du contrat de travail de ce dernier, soumettre des recommandations à l'approbation du conseil.
- (2) Si le conseil approuve un ajustement au coût de la vie des salaires des employés d'Ingénieurs Canada, le salaire de base du chef de la direction sera aussi ajusté en conséquence.
- (3) Un consultant externe en rémunération sera engagé tous les trois ans pour réaliser un examen exhaustif du régime de rémunération global du chef de la direction et, sous réserve des conditions du contrat de travail de ce dernier, faire des recommandations visant à assurer que ce régime reflète les pratiques exemplaires actuelles en matière de gestion de la rémunération. La rémunération totale du chef de la direction devrait être comparable au niveau médian (P50) du marché pour le groupe de référence pertinent.
- (4) Le Comité RH devra rédiger trois recommandations à soumettre à la ratification du conseil à sa réunion de février/d'hiver.
- (5) Le chef de la direction sera avisé par écrit de son augmentation de salaire et de sa prime, le cas échéant, après la réunion d'hiver du conseil en février. Son augmentation de salaire sera rétroactive au 1^{er} janvier de chaque année.

Commented [JC1]: Ajout proposé pour tenir compte de l'intégration d'un nouveau chef de la direction, le cas échéant.
La dernière phrase vise à assurer des délais raisonnables pour fixer les objectifs.



6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.2 Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail

Date d'adoption : 26 février 2020 (motion 5830)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 12 décembre 2022

Date de la dernière révision : 12 décembre 2022

(Motion 2022-12-4D)

(1) L'évaluation des présidents vise à donner à tous les membres du conseil, des comités et des groupes de travail l'occasion de discuter du rendement de leur présidente ou président respectif à partir de multiples points de vue. ~~Les objectifs ultimes sont est l'assurance de la qualité et l'amélioration continue à l'appui d'une gouvernance organisationnelle efficace. une plus grande efficacité de l'utilisation du temps des bénévoles. Les évaluations permettent également de favoriser la formation et le développement du leadership des personnes qui ont accepté de présider les instances suivantes :~~

(+)(2) Cette politique s'applique aux présidents des instances suivantes :

- Conseil d'Ingénieurs Canada;
- Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG);
- Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG);
- Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR);
- Comité sur la gouvernance;
- Comité des ressources humaines (RH);
- Tout groupe de travail créé par le conseil.

(2)(3) Le processus d'évaluation des présidents vise les objectifs suivants :

- a) permettre aux présidents de réfléchir à ~~leur contribution et d'en apprendre lorsqu'ils reçoivent~~ la rétroaction de leurs pairs ~~et d'en tirer des enseignements~~;
- b) informer le président élu des forces, faiblesses, capacités et souhaits des présidents actuels du conseil, des comités et des groupes de travail à des fins de ~~développement et de~~ planification de la relève.

(3)(4) ~~Le rendement des présidents devrait être évalué en fonction des rôles et des compétences des présidents décrits dans la pPolitique du conseil 6.1, Comités et groupes de travail du conseil. Des renseignements~~ ~~détails supplémentaires~~

Commented [JC1]: Cette phrase a été mise à jour pour refléter les objectifs plus vastes en ce qui concerne la contribution du président ou de la présidente à l'organisation et aux membres qu'elle dessert. Une gouvernance organisationnelle efficace comprendrait l'utilisation efficace du temps des bénévoles.

Commented [JC2]: Ce point a été fusionné avec les objectifs énumérés ci-dessous afin de réduire la redondance.



~~concernant spécifiquement le rôle du président du BCAPG et de celui du BCCAG sont énumérés dans les politiques 6.9 et 6.10 respectivement.~~

6.2.1 Responsabilités des présidents

- ~~(1) Les présidents travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada et assurent le leadership de leurs comités. Leurs responsabilités sont les suivantes :~~
- ~~a) Présider les réunions et en établir l'ordre du jour;~~
 - ~~b) Examiner les procès-verbaux et notes de breffage des comités;~~
 - ~~c) Élaborer, surveiller et exécuter le plan de travail, avec l'appui du personnel;~~
 - ~~d) Fournir des comptes rendus sur les activités des comités au conseil d'Ingénieurs Canada;~~
 - ~~e) Diriger les délibérations des comités de sorte qu'elles soient opportunes, équitables, ordonnées, exhaustives et efficaces;~~
 - ~~f) Régler les questions soulevées par les membres ou faisant débat entre eux.~~
- ~~(2) Les responsabilités supplémentaires associées spécifiquement aux rôles de président du BCAPG et de président du BCCAG sont exposées dans les politiques 6.9 et 6.10 respectivement.~~

Commented [JC3]: Cette liste figure déjà dans la politique du conseil 6.1. Une référence à la liste en question dans la politique 6.1 a été ajoutée ci-dessus afin que la répétition puisse être supprimée ici. Le fait de conserver les mêmes informations dans deux politiques devient problématique lorsque les politiques sont révisées séparément.

6.2.2 Compétences des présidents

- ~~(1) Pour s'acquitter de ces responsabilités, en plus des compétences établies dans la politique 4.8, Profil de compétences du conseil, un président devrait posséder les compétences, connaissances et capacités suivantes :~~
- ~~a) Capacité de dégager un consensus;~~
 - ~~b) Comprendre le modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada et être en mesure de travailler dans le cadre de ce modèle;~~
 - ~~c) Comprendre le contexte stratégique plus large;~~
 - ~~d) Compétences en communications et gestion des relations avec les parties intéressées internes et externes, dont le BCAPG, le BCCAG, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables et le personnel d'Ingénieurs Canada;~~
 - ~~e) Éthique de travail, engagement et capacité de respecter les échéances établies.~~
- ~~(2) Les compétences supplémentaires associées spécifiquement aux rôles de président du BCAPG et de président du BCCAG sont exposées dans les politiques 6.9 et 6.10 respectivement.~~

Commented [JC4]: Comme c'est le cas de la liste des responsabilités des présidents ci-dessus, cette liste figure déjà dans la politique du conseil 6.1. Une référence à la liste en question dans la politique 6.1 a été ajoutée ci-dessus afin que la répétition puisse être supprimée ici. Le fait de conserver les mêmes informations dans deux politiques devient problématique lorsque les politiques sont révisées séparément.

6.2.36.2.1 Processus d'évaluation informelle

- (1) Afin d'obtenir de leurs membres une rétroaction rapide et portant spécifiquement sur la réunion, les présidents et présidentes du conseil, des comités et des groupes de travail devraient ~~s'efforcer de prévoir~~ prévoir du temps à la fin de chaque réunion pour procéder à une évaluation informelle, en sollicitant des commentaires constructifs et ouverts de la part des participants.



(2) La structure des évaluations informelles est laissée à la discrétion des présidents et présidentes, et peut viser l'obtention d'une rétroaction sur les compétences des présidents et présidentes en matière de facilitation et de préparation des réunions, ainsi que sur ce qui a bien fonctionné pendant la réunion et ce qui pourrait être amélioré pour les réunions futures.

6.2.46.2.2 Processus d'évaluation officielle

(1) L'évaluation des présidents ~~et présidentes est un processus annuel d'évaluation par les pairs réalisé au moyen d'un sondage électronique. Les évaluations relèvent~~ de la responsabilité du Comité RH. ~~Cette L'évaluation doit être~~ sera réalisée au moyen d'un questionnaire anonyme et peut être appuyée par un consultant externe., et

(2) L'évaluation utilise le processus suivant :

a) Le Comité RH ~~rédige l'ébauche des questionnaires d'évaluation des présidents; examine et approuve la structure et le contenu du questionnaire avant la réunion de fin de l'automne.~~

b) ~~Les questionnaires proposés sont soumis à l'examen et l'approbation du conseil à sa réunion de décembre.~~

c) Les questionnaires sont généralement distribués après la réunion de fin de l'automne décembre; les administrateurs et les membres des comités ont deux semaines pour y répondre.

d) Les membres des comités et les administrateurs sont invités à évaluer tout président avec lequel ils travaillent au cours de l'année donnée.

e) Les résultats individuels sont compilés, puis communiqués à chaque président et examinés par le président élu.

f) Le président élu organise des ~~rencontres-discussions~~ individuelles ~~ou des conversations téléphoniques~~ avec les présidents pour discuter des résultats de l'évaluation. L'ordre du jour de ces échanges peut comprendre :

- i. Discussion du rendement, du niveau de contribution, des aspects à améliorer et des éventuels soutiens dont a besoin le président (comme de la formation);
- ii. Détermination des intérêts du président à l'égard des futures activités du conseil, ainsi que des possibilités et suggestions quant à la relève;
- iii. Établissement des prochaines étapes ou d'une entente sur un plan d'action.

g) Le président élu peut présenter les répercussions globales des évaluations et conversations :

- i. au Comité RH pour éclairer le processus de nomination aux comités du conseil
- ii. au président sortant pour éclairer le processus de nomination au poste de président élu.

Nonobstant ce qui précède, les discussions entre le président élu et chacun des présidents sont confidentielles.

Commented [JC5]: Cette partie a été mise à jour pour s'aligner sur les mises à jour récentes aux politiques sur l'évaluation du conseil et des administrateurs et administratrices.

Commented [JC6]: Parfois, le comité RH peut choisir de sonder le personnel de soutien en plus des pairs

Commented [JC7]: En décembre 2023, les politiques d'évaluation du conseil et des administrateurs et administratrices ont été mises à jour afin que ce soit le Comité RH et non le conseil qui approuve les questions du sondage annuel.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Sondages d'évaluation des présidents et présidentes		4.8
Objet :	Approbation du contenu des sondages d'évaluation des présidents et présidentes de 2024-2025	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Veille à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada, sur recommandation du Comité RH, approuve le contenu des sondages d'évaluation des présidents et présidentes de 2024-2025.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Nancy Hill, présidente sortante d'Ingénieurs Canada et présidente du Comité RH	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Le conseil a mis en place, par le biais de la Politique 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*, un processus formel d'évaluation annuelle des présidents et présidentes du conseil, des comités et des groupes de travail.
- Le Comité des ressources humaines (RH) est responsable de la procédure d'évaluation annuelle au nom du conseil.
- En 2023, le Comité RH a retenu les services des consultants en gouvernance *tng* pour mettre à jour les questions d'évaluation, administrer les sondages et préparer les rapports d'évaluation qui seront distribués aux présidents et présidentes par le président élu.
- Lors de sa réunion du 5 septembre 2024, le Comité RH a approuvé le fait d'engager de nouveau *tng* et de réutiliser les questions d'évaluation utilisées en 2023, jointes à l'annexe 1.

Action ou recommandation proposée

- Que les sondages soient approuvés pour distribution aux membres du conseil d'Ingénieurs Canada et de ses comités permanents, le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG).
- Que le président élu examine et présente les résultats des évaluations, tel que prévu dans la politique 6.2.
- Cette note de breffage ne sera présentée qu'à titre d'information si, au point 4.5 de l'ordre du jour, le conseil approuve la révision proposée de la Politique du conseil 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*, qui donne au Comité RH le pouvoir d'approuver le contenu et la structure des sondages d'évaluation des présidents et présidentes.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée à cette étape, étant donné que l'évaluation est définie dans la politique du conseil.

Risques

- Comme toute forme d'évaluation, l'évaluation par les pairs présente des limites. Ces limites peuvent être liées au fait que les répondants ont une vision limitée du travail des présidents et présidentes et/ou des préjugés implicites qui peuvent fausser les résultats.
- Des réponses contradictoires peuvent également brouiller les informations partagées avec les personnes évaluées.
- Il incombe au président élu de présenter les résultats des évaluations. La communication d'une rétroaction constructive est une compétence spécialisée, qui exige des années d'expérience, et cette responsabilité pourrait ne pas convenir à tous les présidents élus.

Répercussions financières

- Les coûts liés à l'administration des sondages tels que présentés ont été inclus dans le budget de 2024 et examinés par le Comité RH.

Avantages

- Les commentaires des pairs aideront les présidents et présidentes à mieux comprendre leurs forces, sur lesquelles ils peuvent s'appuyer, et les aspects qu'ils pourraient améliorer en profitant des occasions de développement.
- Le développement des présidents et présidentes accroîtra l'efficacité des systèmes de gouvernance d'Ingénieurs Canada.
- Les évaluations informent le président élu des forces, des faiblesses, des capacités et des souhaits des présidents et présidentes actuels du conseil et des comités à des fins de planification de la relève.

Consultations

- Les suggestions suivantes sont ressorties des commentaires informels :
 - Toute note inférieure à « Bien » devrait être couplée à une question subséquente demandant la raison de cette note.
 - Les sondages devraient être conçus de manière à ce que les administrateurs et administratrices ne puissent évaluer que le président du conseil et les présidents ou présidentes du ou des comités(s) dont ils et elles sont membres.
- Ces recommandations ont été prises en compte dans les sondages proposés. À la suite de la deuxième suggestion, les administrateurs et administratrices recevront des sondages distincts pour chaque comité où ils ou elles siègent.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Une fois les sondages d'évaluation approuvés par le conseil, ils seront distribués aux administrateurs et administratrices, ainsi qu'aux membres de comités, qui auront deux semaines complètes pour y répondre.
- Une fois la période de sondage terminée et les rapports compilés, le président élu, ou son mandataire, examinera les rapports et les communiquera aux présidents et présidentes.

Annexe

- **Annexe 1** : Structure et contenu des sondages d'évaluation des présidents et présidentes de 2024-2025

Annexe 1 – Structure et contenu du sondage d'évaluation des présidents et des présidentes 2024-2025

Personne évaluée	Personnes répondant au sondage
Président.e du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)	Membres des comités du BCAPG, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)	Membres des comités du BCCAG, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques	Membres des comités, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Comité sur la gouvernance	Membres des comités, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Comité des ressources humaines	Membres des comités, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du conseil d'Ingénieurs Canada	Membres du conseil d'Ingénieurs Canada, président.e.s du BCAPG et du BCCAG

Introduction

Bienvenue au sondage d'évaluation annuel amélioré des présidents et présidentes d'Ingénieurs Canada !

Ce sondage d'évaluation donne aux présidents et présidentes l'occasion de réfléchir à leur contribution au conseil et aux comités grâce aux commentaires de leurs collègues à mi-parcours de leur mandat d'un an. Il fournit également au président élu des renseignements qui l'aident à planifier la relève des présidents et présidentes du conseil, des comités et des groupes de travail.

Ce sondage d'évaluation a été élaboré conformément aux Politiques du conseil 6,1, Comités et groupes de travail du conseil et 6,2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail et suit des normes de gouvernance bien établies. Le sondage est administré par les experts en gouvernance d'organismes sans but lucratif, tng (www.tngleaders.com).

Vous aurez la possibilité de faire des commentaires à la fin de le sondage. Veuillez fournir des commentaires constructifs sur les points que vous avez jugés « acceptables » ou moins, ainsi que toute observation positive que vous souhaiteriez souligner.

Comment les résultats seront-ils utilisés ?

Après la clôture de la période de sondage, les résultats seront compilés par tng.

Le président élu, ou son mandataire remettra à chaque président et présidente un rapport d'évaluation, qui comprendra les réponses compilées et les commentaires ouverts. Chaque président et présidente aura la possibilité de programmer une rencontre avec le président élu, ou son mandataire, pour discuter de ses résultats. Cette rencontre, qui est facultative, devrait surtout porter sur les sujets suivants :

- **Occasions de développement** : Aspects à améliorer et éventuels soutiens requis par la personne
- **Occasions de participation** : Détermination des intérêts de la personne en ce qui concerne ses contributions et ses rôles futurs au sein du conseil, ainsi que des possibilités de relève dans certains rôles

Sauf s'il est indiqué qu'ils sont confidentiels et réservés au président élu ou à son mandataire, les commentaires ouverts sont communiqués de manière anonyme aux présidents et présidentes évalués.

Veuillez vous assurer d'entrer vos commentaires en entier et de ne pas utiliser de formules telles que « comme ci-dessus », etc.

Veuillez fournir votre nom complet et votre adresse courriel. (Ces informations servent uniquement à la validation des répondants et au tri des données par tng. Elles ne seront pas associées à vos réponses au sondage.)

Nom complet : (Prénom, Nom)

Courriel :

Mesure des compétences des présidents et présidentes

Les présidents et présidentes travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada pour assurer un leadership et sont censés assumer les responsabilités suivantes, entre autres, dans le cadre de leur rôle (conformément à la Politique du conseil 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*). Veuillez évaluer le niveau de compétence démontré par les présidents et présidentes dans les secteurs de responsabilité suivants, à l'aide de l'échelle suivante :

5 – Très bien ; 4 – Bien ; 3 – Acceptable ; 2 – Faible ; 1 – Très faible

Vous aurez la possibilité d'accompagner chaque note d'un commentaire.

	Président.e d'Ingénieurs Canada	Prési-dent.e du Comité sur la gouvernance	Prési-dent.e du Comité RH	Prési- dent.e du Comité FAGR	Prési-dent.e du BCAPG	Prési-dent.e du BCCAG
1) Ordre du jour efficace - Veille à ce que l'ordre du jour soit efficace et tienne compte du mandat et du plan de travail du comité.						
2) Bien préparé – Démonstre une bonne préparation pour l'ordre du jour de la réunion.						
3) Renvoie aux politiques - Comprend les politiques du conseil et fait référence à celles qui concernent le travail du groupe.						
4) Facilite l'engagement - Met en place et maintient les conditions permettant une réunion engageante et efficace.						
5) Encourage la contribution - Encourage chaque membre du groupe à contribuer aux discussions.						
6) Équilibre les contributions - Veille à ce qu'aucun membre du groupe ne domine les discussions au détriment des autres.						
7) Bâtit des relations – Entretient des relations de travail ouvertes et productives avec tous les membres du groupe.						
8) Collabore avec le personnel - Entretient des relations de travail ouvertes et productives avec le personnel qui soutient le groupe.						
9) Réagit aux comportements perturbateurs - Réagit aux comportements qui perturbent le processus du groupe (le cas échéant).						
10) Résultats concrets - Aide le groupe à formuler des recommandations qui aboutissent à des résultats concrets.						

	Président.e d'Ingénieurs Canada	Prési-dent.e du Comité sur la gouvernance	Prési-dent.e du Comité RH	Prési-dent.e du Comité FAGR	Prési-dent.e du BCAPG	Prési-dent.e du BCCAG
11) Assure l'interface avec le conseil - Assure des communications et des relations efficaces entre le groupe et le conseil.						
12) Assure l'interface avec les autres parties prenantes - Assure une gestion efficace des communications et des relations avec les parties prenantes externes (par exemple avec le BCAPG, le BCCAG, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables, et les ingénieurs).						
13) Amélioration continue – Sollicite une rétroaction qui favorise l'amélioration continue et y répond.						

Mesure des compétences des présidents et présidentes

Considérant leur rendement en tant que président ou présidente, veuillez coter les compétences, connaissances et capacités démontrées à l'aide de l'échelle suivante :

5 – Très bien ; 4 – Bien ; 3 – Acceptable ; 2 – Faible ; 1 – Très faible

Vous aurez la possibilité d'accompagner chaque note d'un commentaire.

	Président.e d'Ingénieurs Canada	Prési-dent.e du Comité sur la gouvernance	Prési-dent.e du Comité RH	Prési-dent.e du Comité FAGR	Prési-dent.e du BCAPG	Prési-dent.e du BCCAG
14) Le président ou la présidente connaît les documents de gouvernance de l'organisme (statuts, Règlement administratif, politiques, procédures, règles, etc.).						
15) Le président ou la présidente connaît le mandat, les attributions et le plan de travail du groupe.						
16) Le président ou la présidente connaît le contexte stratégique plus large qui influence le travail de l'organisme et du groupe.						

	Président.e d'Ingénieurs Canada	Prési-dent.e du Comité sur la gouvernance	Prési-dent.e du Comité RH	Prési-dent.e du Comité FAGR	Prési-dent.e du BCAPG	Prési-dent.e du BCCAG
17) Le président ou la présidente assume avec confiance le rôle qu'on attend de lui ou d'elle.						
18) Le président ou la présidente apporte une valeur ajoutée significative à la réussite du groupe.						
19) Le président ou la présidente respecte et valorise la contribution de chaque membre du groupe.						
20) Les membres du groupe respectent et apprécient la contribution du président ou de la présidente.						
21) Dans l'ensemble, grâce au leadership du président ou de la présidente, le groupe ajoute une valeur significative au succès et à la durabilité de l'organisme.						

Commentaires généraux

Souhaitez-vous fournir d'autres commentaires pour soutenir l'amélioration continue ?

Les commentaires généraux seront communiqués de façon anonyme à chaque président ou présidente, à moins qu'il ne soit clairement indiqué dans vos commentaires qu'ils sont confidentiels (c'est-à-dire qu'ils ne sont destinés qu'au président élu).

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de travail 2025 du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)		4.10
Objet :	Approbation du plan de travail 2025 du BCAPG	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie Objectif fondamental 7 : Mobilité internationale	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2025 du BCAPG.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Jeff Pieper, président du BCAPG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément aux objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) agrée les programmes d'études de premier cycle en génie et est responsable de certains travaux visant la gestion des risques et des occasions associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.

Action ou recommandation proposée

- Que le plan de travail 2025 soit approuvé tel que présenté. Le plan prévoit des visites et des décisions d'agrément, la prestation de conseils à la délégation d'IC à l'Accord de Washington et des activités d'amélioration continue.
- Le BCAPG a tenu compte de l'orientation de la Priorité stratégique 1.1 d'Ingénieurs Canada – *Examiner valider le but et la portée de l'agrément* – et présente un plan de travail qui établit un équilibre entre la nécessité de corriger les erreurs, les déficiences et les inefficacités importantes du système d'agrément et l'orientation qui se dégage du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG). Au moins trois éléments du plan de travail pourraient être considérés comme complémentaires, mais distincts, de l'orientation potentielle du projet AAG :
 - Étudier les tendances concernant la conformité aux normes sur les qualités requises des diplômés et l'amélioration continue et les conclusions afférentes pour déterminer les secteurs où le BCAPG devrait intervenir (complète la recommandation 4 du projet AAG : Encourager une transition vers un agrément axé sur les résultats) ;
 - Les mesures à prendre recommandées dans le document de réflexion intitulé *Réexamen des UA spécifiques dans l'évaluation des programmes de génie* (complètent la recommandation 8 du projet AAG : Élaboration d'autres moyens pour les EES de démontrer que les étudiants inscrits à des programmes de génie ont un contact substantiel et significatif avec des professionnels titulaires du permis d'exercice) ;

- Harmoniser le Questionnaire, les rubriques de QRD/AC et les normes d'agrément en ce qui concerne la nécessité pour les programmes de classer le niveau d'enseignement du contenu relatif à une ou plusieurs qualités requises des diplômés dans chaque cours selon les catégories de progression : introduction (I), développement intermédiaire (D) et application avancée (A) (complète la recommandation 4 du projet AAG : Encourager une transition vers un agrément axé sur les résultats).

Même s'ils ne la complètent pas nécessairement, les autres éléments du plan de travail ne vont pas à l'encontre de l'orientation potentielle du projet AAG.

- Étant donné que les travaux d'envergure liés aux politiques du BCAPG ont été mis en suspens pendant que la Priorité stratégique 1.1, *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément* est en cours d'exécution, le conseil d'Ingénieurs Canada n'a pas encore pris de décisions concernant le Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie. Bien qu'il n'existe pas de définition officielle, on peut comprendre que les « travaux d'envergure liés aux politiques » sont ceux qui touchent les normes d'agrément. Aucune modification des normes n'est envisagée dans le plan de travail proposé.

Autres options envisagées

- Ne réaliser que le travail opérationnel lié aux visites d'agrément et au processus annuel d'évaluation de la responsabilité en matière d'agrément. Cette option ne permettrait pas de corriger les erreurs, les déficiences et les inefficacités importantes du système d'agrément.

Risques

- S'il n'examine et n'approuve pas ce plan de travail, le conseil d'Ingénieurs Canada ne sera pas en mesure de surveiller le travail du BCAPG, l'un de ses quatre (4) subordonnés directs, ce qui aura pour effet de diminuer la confiance des organismes de réglementation.
- Si le plan de travail n'est pas approuvé, il n'est pas exclu que les visites d'agrément ne soient pas réalisées. Ainsi, les parties intéressées risquent de penser que le BCAPG ne remplit pas son mandat, ce qui entraînera du mécontentement. En outre, la motivation des bénévoles du BCAPG risquerait de diminuer, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la rapidité et la qualité du travail du BCAPG.

Répercussions financières

- Tous les éléments du plan de travail sont pris en compte dans le budget proposé pour 2025.

Avantages

- Le BCAPG continuera de remplir son mandat, à savoir, assumer la conduite des activités d'agrément ainsi que l'élaboration et la tenue à jour des normes, des politiques et des procédures d'agrément.
- Le plan de travail s'attaque aux erreurs, aux déficiences et aux inefficacités importantes du système d'agrément.
- Les produits livrables pourraient éclairer des travaux ultérieurs dans le cadre du projet Avenir de l'agrément en génie.

Consultations

- Le conseil a été consulté sur l'élaboration du plan lors de sa réunion de juin, lorsque la reprise des travaux en matière de politiques lui a été recommandée, et en octobre, lorsque l'ébauche du plan de travail lui a été présentée.
- Le plan de travail annuel est éclairé par :
 - Les travaux en cours en matière d'agrément (visites d'agrément)
 - Les commentaires de DDIC, de la FCEG et d'autres parties intéressées
 - Les résultats du [Rapport annuel sur la responsabilité en matière d'agrément](#)
 - Les modifications dans l'environnement de formation ou d'agrément en génie
 - Les directives du conseil d'Ingénieurs Canada et le Plan stratégique

Prochaines étapes

- Le BCAPG exécutera son plan de travail.

Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail 2025 du BCAPG

Plan de travail 2025 du BCAPG

Élément		
Décisions d'agrément	Date de la visite	Date de la décision (2025)
Collège militaire royal du Canada (1 programme)	Du 27 au 29 octobre 2024	Juin
Université du Québec à Rimouski (3 programmes)	Du 27 au 29 octobre 2024	Juin
Concordia University (8 programmes)	Du 3 au 5 novembre 2024	Juin
Université de la Colombie-Britannique (9 programmes)	Du 3 au 5 novembre 2024	Juin
Université d'Ottawa (7 programmes)	Du 10 au 12 novembre 2024	Juin
Université de Sherbrooke (2 programmes)	Du 10 au 12 novembre 2024	Juin
Université métropolitaine de Toronto (8 programmes)	Du 10 au 12 novembre 2024	Juin
Western University (4 programmes)	Du 17 au 19 novembre 2024	Juin
Université York (5 programmes)	Du 18 au 19 novembre 2024	Juin
Université de Calgary (6 programmes)	Du 24 au 26 novembre 2024	Juin
Université McMaster (8 programmes)	Du 24 au 26 novembre 2024	Juin
Université de Windsor (5 programmes)	Du 19 au 21 janvier 2025	Juin
Université de Guelph (7 programmes)	Du 26 au 28 janvier 2025	Juin
Université Laurentienne (3 programmes)	Du 9 au 11 février 2025	Juin
Université Queen's (11 programmes, y compris un nouveau programme)	Du 9 au 11 février 2025	Juin
Université du Québec à Trois-Rivières (1 programme)	Du 16 au 18 février 2025	Juin
Collège Conestoga (1 programme)	Du 19 au 21 février 2025	Juin
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (3 programmes)	Du 23 au 25 février 2025	Juin
Institut universitaire de technologie de l'Ontario (3 programmes)	Du 2 au 4 mars 2025	Juin
Collège Algonquin (1 nouveau programme)	Du 8 au 10 juin 2025	Septembre
Collège Seneca (1 nouveau programme)	Du 11 au 13 juin 2025	Septembre
Surveillance internationale	Participants	Date
Prodiguer des conseils à la délégation qui assiste aux réunions de l'Accord de Washington.	Membres du BCAPG	Du 8 au 13 juin Mérida, Mexique
Normes, politiques et procédures	Responsable	Échéance
Mettre en œuvre Tandem pour l'agrément (le nouveau système en ligne de gestion des données sur l'agrément).	Comité des politiques et des procédures Membre du BCAPG	En cours
Responsabilité en matière d'agrément <ul style="list-style-type: none"> • Étudier et classer par ordre de priorité les constatations du rapport de 2024 • Recueillir les données pour le rapport de 2025 	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément Comité des politiques et des procédures BCAPG	En cours
Examiner les recommandations finales visant à combler les lacunes de l'Énoncé d'interprétation sur les matières des cours dans les options d'un programme et dans les programmes bidisciplinaires.	Comité des politiques et des procédures	Février (reporté de 2024)
Approuver la matrice révisée pour la prise de décision : Processus décisionnel utilisant l'approche de trajectoire basée sur le risque et politiques, procédures et modèles qui y sont associés.	Comité des politiques et des procédures BCAPG	Juin (reporté de 2024)
Étudier les tendances concernant la conformité aux normes sur les qualités requises des diplômés et l'amélioration continue et les conclusions à cet égard pour déterminer les secteurs où le BCAPG devrait intervenir.	BCAPG	Décembre (reporté de 2024)

Envisager d'ajouter une nouvelle clause à l'annexe 1 du cahier des Normes et procédures d'agrément, intitulée Règlements pour l'octroi de crédits de transfert, afin de stipuler qu'un maximum de 112 unités d'agrément (UA) peuvent être attribuées sans procédure de validation pour des études complémentaires dans le cadre de programmes techniques de trois ans au CÉGEP.	Comité des politiques et des procédures BCAPG	Juin
Mettre en œuvre les recommandations du document de réflexion du BCAPG intitulé <i>Réexamen des UA spécifiques dans l'évaluation des programmes de génie</i>	Comité des politiques et des procédures BCAPG Conseil d'Ingénieurs Canada	Décembre
Harmoniser le Questionnaire, les rubriques de QRD/AC et les normes d'agrément en ce qui concerne la nécessité pour les programmes de classer le niveau d'enseignement du contenu relatif à une ou plusieurs qualités requises des diplômés dans chaque cours selon les catégories de progression : introduction (I), développement intermédiaire (D) et application avancée (A).	Comité des politiques et des procédures BCAPG	Décembre
Élaborer des procédures plus solides en ce qui concerne les « visites ciblées ».	Comité des politiques et des procédures BCAPG	Décembre
Plan stratégique 2025-2029	Responsable	Échéance
Surveiller l'orientation stratégique <i>Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation</i> et y contribuer selon les besoins.	Membres du BCAPG	En cours

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de travail 2025 du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)		4.12
Objet :	Approbation du plan de travail 2025 du BCCAG	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance envers les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2025 du BCCAG.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Frank Collins, président du BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Comme le prévoient les objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examen qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie et facilitent la mobilité des praticiens au Canada.

Action proposée ou recommandation

- Que le plan de travail soit approuvé.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'est envisagée puisque le plan de travail tient compte des commentaires reçus de la part des organismes de réglementation.

Risques

- S'il n'examine et n'approuve pas ce plan de travail, le conseil d'Ingénieurs Canada n'est pas en mesure d'assurer une surveillance adéquate du travail du BCCAG, l'un de ses quatre (4) subordonnés directs, ce qui a pour effet de diminuer la confiance des organismes de réglementation.
- Si le plan de travail n'est pas approuvé :
 - Les organismes de réglementation risquent d'être frustrés de voir qu'Ingénieurs Canada ne suit pas leurs conseils, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur leur ouverture à réagir aux démarches de consultation et à utiliser les produits du BCCAG à l'avenir.

- Les bénévoles du BCCAG qui ont contribué à son élaboration peuvent également devenir démotivés, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur la qualité des produits et leur livraison en temps opportun.

Répercussions financières

- Tous les éléments du plan de travail sont pris en compte dans le budget proposé pour 2025.

Avantages

- Le BCCAG fournira des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada et répondent aux besoins des organismes de réglementation.
- L'élaboration des guides mentionnés dans le plan permettra de faire progresser les priorités stratégiques et opérationnelles d'Ingénieurs Canada relatives à la diversité de la profession, notamment en ce qui a trait aux femmes et aux peuples autochtones.

Consultations

- Le plan de travail proposé du BCCAG pour 2025 n'a pas fondamentalement été modifié depuis sa présentation initiale au BCCAG lors de sa réunion de septembre, étant donné qu'aucune rétroaction n'a été reçue entre sa présentation au conseil pour information et la réunion de décembre du conseil.
- L'ébauche du plan de travail a été présentée au conseil d'Ingénieurs Canada à sa réunion du 10 octobre 2024.

Prochaines étapes

- Le BCCAG exécutera son plan de travail.

Annexes

- **Annexe 1** : Plan de travail préliminaire du BCCAG pour 2025

Plan de travail 2025 du BCCAG

Comme le prévoient les objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie et facilitent la mobilité des praticiens au Canada. Le présent document vise à dégager les priorités de 2024 qui seront reportées en 2025 et à proposer de nouvelles priorités pour 2025 qui s'appuient sur les commentaires reçus des groupes de responsables.

A. Priorités reportées des années précédentes

Élément	Demandé par	Plan de travail	Date d'achèvement prévue
Création d'un nouveau document d'Ingénieurs Canada sur la réglementation des nouvelles disciplines	GNRA ET GNRE	2023	Mai 2025
Création d'un nouveau document d'Ingénieurs Canada sur l'utilisation éthique des technologies d'avant-garde	GNRE	2024	Octobre 2025
Révision du Guide public sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada (2012)	GNRE	2024	Mai 2025
Révision du Guide destiné aux organismes de réglementation sur l'évaluation de la formation universitaire des titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément (2018)	GNRA	2024	Mai 2025

B. Priorités supplémentaires pour 2025

Élément	Demandé par	Date de la demande	Date d'achèvement prévue
Examen du Guide public sur les personnes qualifiées dans les lois qui touchent la profession (2018)	GNRE	2024	Octobre 2026
Nouveau guide sur les ingénieurs réglementés et la responsabilité	GNRE	2024	Mai 2027

envers le public (dépend de l'élément précédent)			
Le BCCAG prévoit également d'entreprendre d'importantes activités de rayonnement en fonction des travaux de 2024-2025, notamment l'élaboration de ressources abrégées, des présentations lors de conférences et l'engagement des parties intéressées.	GNRA, GNRE, GNRDAL	2024	Décembre 2025

C. Révision continue des programmes d'examens et des manuels connexes

Élément	Date d'achèvement prévue
Programme d'examens de génie de l'architecture navale (2016)	Janvier 2025
Programme d'examens de génie minier et minéralurgique (2018)	Janvier 2025
Programme d'examens de génie informatique (2017)	Juillet 2025

D. Nouvelle révision des programmes d'examens et des manuels connexes

Élément	Date d'achèvement prévue
Programme d'examens de génie de l'environnement (2018)	Janvier 2026
Programme d'examens de génie géologique (2018)	Janvier 2026
Programme d'examens de génie géomatique (2018)	Janvier 2026